

Rapport

sur le prix et la qualité du service

déchets 2025



LE TRI À CŒUR 

info-dechets@coeurduvar.com
04 94 39 44 90

S o m m a i r e

Partie 1

Le Pôle Valorisation des Déchets au service du territoire

5 à 10

Partie 3

Les déchèteries

18 à 23

Partie 5

Le traitement

47 à 51

Partie 6

Les indicateurs financiers

52 à 68

Partie 2

La collecte

11 à 17

Partie 4

La prévention

Sensibiliser

26 à 31

Réduire

32 à 34

Réutiliser

35 à 38

Recycler

39 à 40

Rendre à la terre

41 à 45

Bilan

Perspectives 2026

69 à 71

G l o s s a i r e

Collecte

Cache-bacs : aménagement réalisé autour des bacs pour améliorer l'esthétique.

Colonne : dispositif pouvant être aérien ou enterré, permettant de collecter les déchets sur un point déterminé en grande capacité (3 ou 4 m³).

C1 : collecte 1 fois par semaine (ordures ménagères ou emballages et papiers).

Fréquence de collecte : nombre de ramassages hebdomadaires des déchets (en ordures ménagères ou tri sélectif).

Point Collectif (PC) : rassemblement de bacs 660 litres pour les habitations qui ne peuvent pas avoir de bacs individuels.

Point d'Apport Volontaire (PAV) : point composé de colonnes aériennes ou enterrées.

Point sensible : point collectif qui rencontre des difficultés (présences de dépôts sauvages, encombrants...)

Porte-à-Porte (PAP) : action faite par les agents de prévention pour rencontrer tous les habitants d'un quartier.

Compostage

Compostage : processus de transformation des matières organiques en compost.

Composteur individuel : composteur pour les administrés possédant un jardin.

Composteur partagé :

composteurs à disposition des habitants n'ayant pas de jardin en centre-ville.

Déchets recyclables

Déchets Ménagers Assimilés (DMA) : les déchets ménagers et assimilés regroupent les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives), les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.

Déchet d'équipement électrique et électronique (DEEE) : un DEEE est un équipement hors d'usage qui fonctionne sur secteur ou bien avec des piles ou batteries. Il peut être ménager ou professionnel.

Encombrants : déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier. Il s'agit le plus souvent de déchets occasionnels.

Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM) : hors verre, en l'occurrence le papier et les emballages.

Tri sélectif : le tri sélectif consiste à trier et à récupérer les déchets selon leur nature : métaux, papier, verre, organique pour faciliter leur recyclage.

Déchets non-recyclables

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : désigne la part des déchets qui reste après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise.

Centre d'enfouissement : installation où sont enfouis les déchets. Depuis l'obligation de n'enterrer que des déchets ultimes, ces centres sont désormais dénommés Centre de Stockage des Déchets Ultimes.

Economie circulaire

Économie circulaire : l'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.

Partenaires et institutions

ADEME : l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

INSEE : l'Institut National de la Statistique et des études économiques, collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (RPQS) 2025

Directeur de publication : Thierry BONGIORNO.

Rédaction et mise en page : Pôle Valorisation des Déchets (PVD) et la direction de la communication, du protocole et des stratégies numériques de la Communauté de communes Cœur du Var.

Photos et illustrations : Communauté de communes Cœur du Var.

Parution : septembre 2026.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR, quartier Précoumin, route de Toulon, 83340 Le Luc-en-Provence

Contact : infos-dechets@coeurduvar.com, 04 98 10 43 50.

Ne pas jeter sur la voie publique. Tous les papiers se trient, celui-ci aussi : dans le bac jaune !

Recyclage

Centre de tri : installation où les déchets issus des collectes sélectives sont triés de façon plus précise, conditionnés et stockés avant d'être recyclés.

Déchèterie : espace clos dans lequel les particuliers viennent déposer tous les déchets qui ne sont pas collectés de façon classique : déchets encombrants, produits toxiques, inflammables, polluants, déchets verts, gravats, ferrailles... Les déchets sont ensuite acheminés, selon leur nature, vers les filières de valorisation adaptées.

Commerce engagé : label déposé par EcoScience Provence, le but étant d'identifier les commerçants inscrits dans une démarche de responsabilité environnementale, favoriser de nouveaux comportements de consommation plus durables et responsables.

Taux de valorisation : un taux de valorisation globale correspond au rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale des déchets générés.

Finances

BP : budget primitif.

ComptaCoût : ComptaCoût est une méthode (et non un outil informatique), conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) :

Il a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire.

Matrice des coûts : la matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par des données comptables et techniques.

Redevance Spéciale (RS) : pour les producteurs de déchets non ménagers (entreprises ou administrations), la redevance spéciale correspond à une rémunération du service public rendu par la collectivité (collecte et traitement).

SINOE : outil d'analyse destiné aux collectivités afin de les aider à optimiser leur politique de gestion des déchets ménagers et améliorer leur service.

Soutien au Développement Durable (SDD) : soutien proposé aux collectivités locales dans le cadre du Barème d'Eco-Emballages. Se traduit par la définition de 9 cibles pour un développement durable de la filière emballages ménagers, répartis sur les trois axes du développement durable : économique, environnemental et social.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : il s'agit de la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction

du service rendu de ramassage des OM. La TEOM est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des OM. C'est une charge locative pouvant être récupérée de plein droit par le propriétaire sur le locataire.

Législation

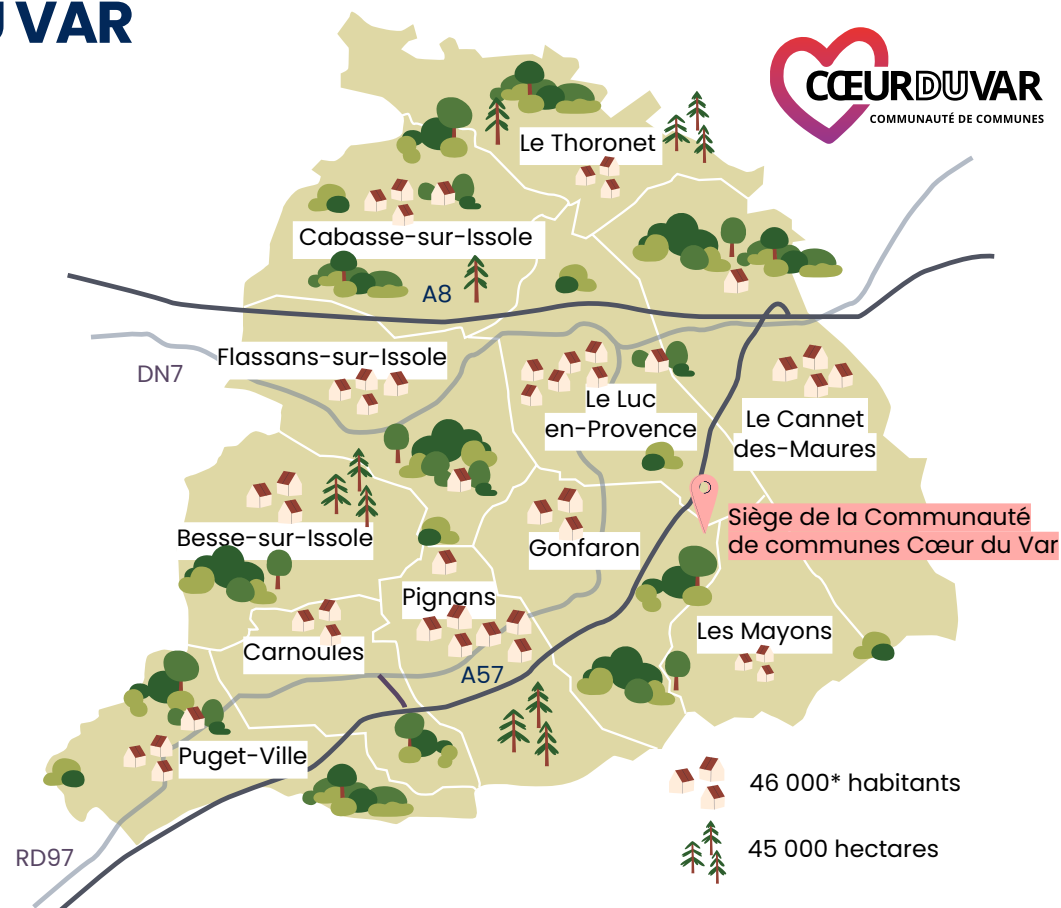
Loi AGECC : la loi Anti-Gaspillage pour une économie Circulaire du 10 février 2020 entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Loi LTECV : la Loi relative à la Transition énergétique pour la Croissance Verte vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : l'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012 et est une condition essentielle à la mise en œuvre d'une démarche territoriale d'économie circulaire. Les collectivités doivent œuvrer pour réduire de 15% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant depuis 2020.

Partie 1 : Le Pôle Valorisation des Déchets au service du territoire

1. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR



La Communauté de communes Cœur du Var regroupe les communes de Besse-sur-Issole, Cabasse-sur-Issole, Le Cannet-des-Maures, Carnoules, Flassans-sur-Issole, Gonfaron, Le Luc-en-Provence, Les Mayons, Pignans, Puget-Ville et Le Thoronet.

Créée en 2002, elle succède au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Centre Var (SIVOMCV). Elle exerce de nombreuses compétences dans les domaines du développement économique, de la jeunesse, de la solidarité, du tourisme, de l'aménagement du territoire, du numérique, de l'agriculture et de la **gestion des déchets**.

Présentation des compétences

Collecte

- des ordures ménagères en porte-à-porte (PAP) pour 70 % des foyers et en points d'apport volontaire (PAV) ;
- sélective en PAP et PAV ;
- du verre en PAV ;
- des cartons en PAV ;
- des biodéchets en PAV ;
- la mise à disposition des contenants de collecte, leur maintenance et leur réparation.

Gestion des déchèteries

La CCCV a développé un réseau de 4 déchèteries dont elle assure la gestion : Flassans-sur-Issole, le Cannet-des-Maures, Pignans et Puget-Ville.

Prévention

- Sensibilisation des usagers au tri (scolaires, associations, collectivités, entreprises, grand public) ;
- Mise en place d'actions favorisant la réduction des déchets (broyage de végétaux, lutte contre le gaspillage).

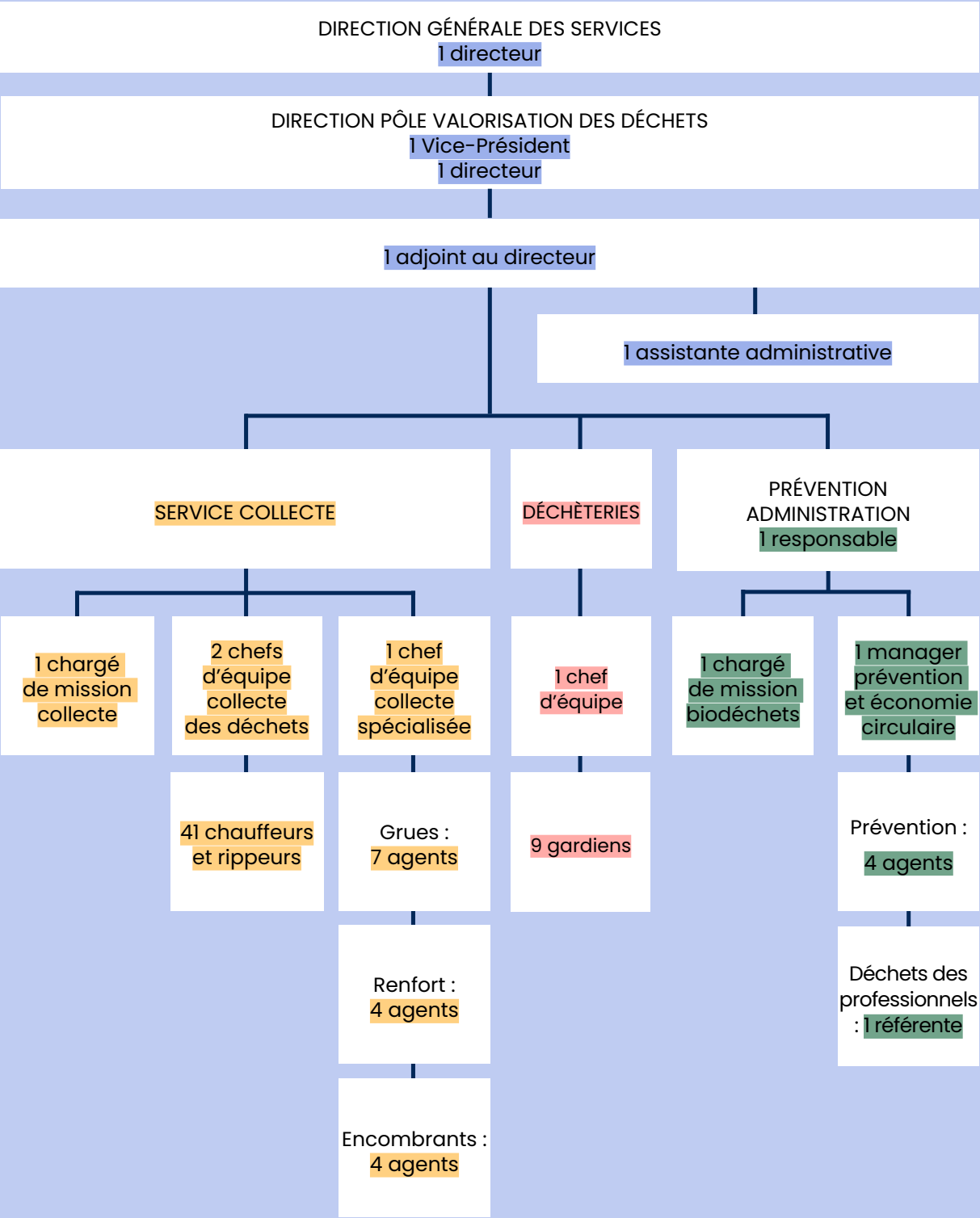
Traitement

Cette compétence obligatoire est déléguée, depuis le 01/01/2017, au SIVED NG (Syndicat intercommunal pour la valorisation et la gestion des déchets Nouvelle Génération). Les autres flux sont transférés à des entreprises par le biais de marchés.

2. LE PÔLE VALORISATION DES DÉCHETS

2.1 Moyens humains

Organigramme au 1^{er} janvier 2025



**125
JOURS**
de formation

Formation du personnel

- Gestion des conflits : 2
- Les fondamentaux du management : 5
- Clé de la communication du manager : 5
- L'entretien professionnel : 3
- SST : 6
- Habilitation électrique : 6
- Base des finances publiques : 7
- Organisation et annualisation du temps de travail : 2
- Préparation concours : 1
- Fonctionnement des régies : 1
- Élaboration et suivi des tableaux de bord de gestion financière : 1
- Animation d'une équipe à distance : 1
- Formation intégration catégorie C : 3
- Culture territoriale : 1
- Maîtriser la matrice des coûts : 1
- Gestion des conflits et agressivité en situation d'accueil : 1
- Habilitation et technique de base de réparation EEE : 1
- FCO : 3
- Caces Grues : 2
- Autorisation conduite chariot : 1
- Ambassadeur du tri (CITEO)



3. UN TERRITOIRE ENGAGÉ DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

5.1 L'économie circulaire

"À partir d'une utilisation raisonnée des ressources naturelles et des déchets, l'économie circulaire appelle à une consommation sobre et responsable, adaptée au défi climatique.

Ces cinquante dernières années, la consommation des ressources naturelles et des matières premières par l'homme a été multipliée par dix. Les matières utilisées pour produire les biens de consommation sont ainsi de plus en plus rares et leur fabrication implique l'émission de gaz à effet de serre. En outre, le fait de jeter un produit après utilisation augmente d'une part le volume de déchets, source de pollution, et entraîne à nouveau le recours à des ressources aujourd'hui limitées pour relancer la production de nouveaux biens de consommation.

Se fondant sur la réutilisation des ressources, des produits et des déchets, l'économie circulaire offre une voie de sortie au modèle du tout jetable et peut réconcilier économie et environnement. Elle permet de limiter la consommation, le gaspillage des ressources et la production des déchets.

En amont, la prévention des déchets est une démarche fondamentale. En favorisant l'éco-conception des produits, les comportements d'achats responsables et en agissant sur l'allongement de leur durée de vie, la prévention permet d'économiser le recours aux matières premières notamment celles non renouvelables.

Dans une économie circulaire, la valorisation des déchets peut prendre différentes formes. Le type de déchets (déchets dangereux ou non dangereux), leur origine (ménages, activité économique, etc.), la prise en charge et les modalités du recyclage sont adaptés. À titre d'exemple, certains déchets relèvent de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Leur gestion est alors directement assurée par le producteur qui génère ces déchets."

Source : ademe.fr/les-defis-de-la-transition/economie-circulaire/

Afin de favoriser le recyclage et la réutilisation des déchets, la France vise l'objectif de :

2025
100 % de plastique recyclé

2030
Réduction de 15 % de la part des déchets ménagers et assimilés produits

2040
Fin de la mise en marché des emballages plastiques à usage unique



LABELLISATION 2^E ÉTOILE ★ ★ ★ ★ ★

"Les collectivités peuvent valoriser leur projet de transition écologique en s'engageant dans un processus de labellisation Économie Circulaire. Les Commissions Régionales des Aides et le Comité National T.E.T.E examinent les dossiers et attribuent de 2 à 5 étoiles aux collectivités en fonction de leur niveau dans la transition écologique, évalué grâce aux référentiels. Ainsi, les collectivités sont encouragées à progresser et peuvent valoriser et faire reconnaître auprès des citoyens leur implication dans la transition écologique."

Source : ademe.fr/les-defis-de-la-transition/economie-circulaire/

La Communauté de communes Cœur du Var est labélisée 2^e étoile depuis 2022 grâce à une stratégie ambitieuse sur les 7 axes de l'économie circulaire de toute la collectivité.



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : COMMENT ÇA MARCHE ?

LE SYSTÈME LINÉAIRE A ATTEINT SES LIMITES



OBJECTIF : FAIRE PLUS ET MIEUX AVEC MOINS

NOUVELLES PRATIQUES DES PRODUCTEURS

- **L'écologie industrielle et territoriale**
on mutualise l'utilisation des ressources (eau, énergie...) et des services (transport, lieux de travail...); par exemple, des déchets peuvent devenir une matière première pour une autre activité
- **L'écoconception**
on conçoit les produits pour limiter leurs impacts sur l'environnement sur tout leur cycle de vie
- **L'économie de la fonctionnalité**
on vend l'usage des biens plutôt que les biens eux-mêmes

NOUVEAUX COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS

- **Consommer moins et privilégier les produits avec un label environnemental**
- **Penser collaboratif**
on mutualise entre particuliers (prêt, location, échange)
- **Utiliser durablement**
on entretient et répare les objets pour les garder plus longtemps
- **Bien trier ses déchets**
on permet aux centres de traitement de récupérer des matières qui serviront à fabriquer de nouveaux objets

MOINS D'EXTRACTION DE MATIÈRES PREMIÈRES

- Certaines ressources sont menacées de pénurie
- C'est le cas de nombreux métaux (cuivre, argent, zinc, nickel). Cette rareté va entraîner une volatilité et une hausse des prix des matières premières, mais aussi des risques d'instabilité, de tensions, voire de conflits géopolitiques.



MOINS DE DÉCHETS ET PLUS DE VALORISATION

- Le recyclage des déchets ne suffira pas !
- Recycler consomme de l'énergie (transport, process industriels...) et les déchets ne sont pas tous recyclables, et quand ils le sont, ce n'est pas à l'infini. Par conséquent, il faut en produire moins.

DES BÉNÉFICES POUR TOUS



Des emplois créés localement : déjà 3 % des emplois sont liés à l'économie circulaire en France et de nouveaux métiers voient le jour.



Un lien social renforcé avec de nouvelles formes d'activités, liées à l'économie sociale et solidaire, et de nouvelles pratiques collaboratives : ateliers de réparation, troc, location, partage...

Partie 2 : La collecte

1. ORGANISATION DES MODALITÉS DE COLLECTE



La collectivité privilégie la collecte en porte-à-porte chaque fois que les conditions techniques le permettent afin de :

- Faciliter le geste de tri des habitants ;
- Améliorer la qualité du tri des déchets ;
- Réduire les erreurs de tri et les refus de collecte ;
- Limiter les dépôts sauvages.

La collecte en porte-à-porte est mise en place dans les secteurs où les véhicules de collecte peuvent accéder en toute sécurité et les conditions de circulation et de manœuvre sont adaptées.



Dans les secteurs où ces conditions ne sont pas réunies, notamment : les centres-villes denses ; les zones à habitat concentré et les voies présentant des contraintes d'accès ou de sécurité, la collecte est organisée par points d'apport volontaire.

Cette organisation permet d'adapter le service aux contraintes locales tout en privilégiant les solutions les plus performantes en matière de qualité du tri.

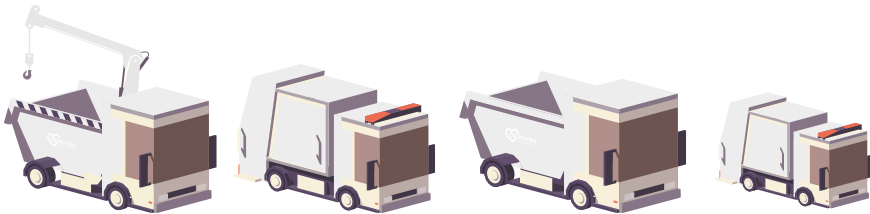
2. LES MOYENS

Les moyens humains

- 41 chauffeurs/rippers ;
- 3 chefs d'équipe ;
- 7 chauffeurs de grue.

Les moyens matériels

- 21 camions-bennes (11 mini-bennes ; 10 BOM) ;
- 6 camions-grues (3 BOM grue ; 2 grues Ampiroll = non compactrices ; 1 PL grappin 16 T).



Moyenne d'âge des véhicules

- camions-grues : 8 ans, dont 1 camion-grue de 2012 et 1 de 2024
- mini-bennes : 9 ans, dont 1 de 2010
- BOM : 8 ans dont des véhicules de 2011

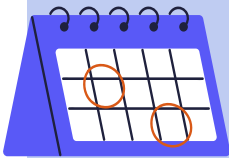
3. LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE (PAP)

Les foyers desservis en porte-à-porte disposent d'un bac jaune destiné aux emballages et papiers recyclables et d'un bac vert pour les ordures ménagères résiduelles, collecté une fois par semaine.

Les emballages en verre ainsi que les cartons sont à déposer dans les colonnes d'apport volontaire réparties sur le territoire.

Afin de réduire la quantité de déchets résiduels et d'encourager le tri à la source des biodéchets, la collectivité met gratuitement à disposition des administrés des composteurs individuels. Cette démarche permet de valoriser les déchets organiques directement au domicile des usagers.

	Les jours de collecte	
	 Jour de collecte ordures ménagères en porte-à-porte	 Jour de collecte des emballages en porte-à-porte
Besse-sur-Issole	mercredi	jeudi
Cabasse-sur-Issole	vendredi	jeudi
Carnoules	lundi	vendredi
Le Cannet-des-Maures	mardi	vendredi
Flassans-sur-Issole	mercredi	jeudi
Gonfaron	mardi	mercredi
Le Luc-en-Provence	lundi et mardi selon le quartier	mercredi
Les Mayons	lundi	jeudi
Pignans	jeudi	mercredi
Puget-Ville	lundi	mardi
Le Thoronet	vendredi	jeudi



Collecte les jours fériés et les samedis

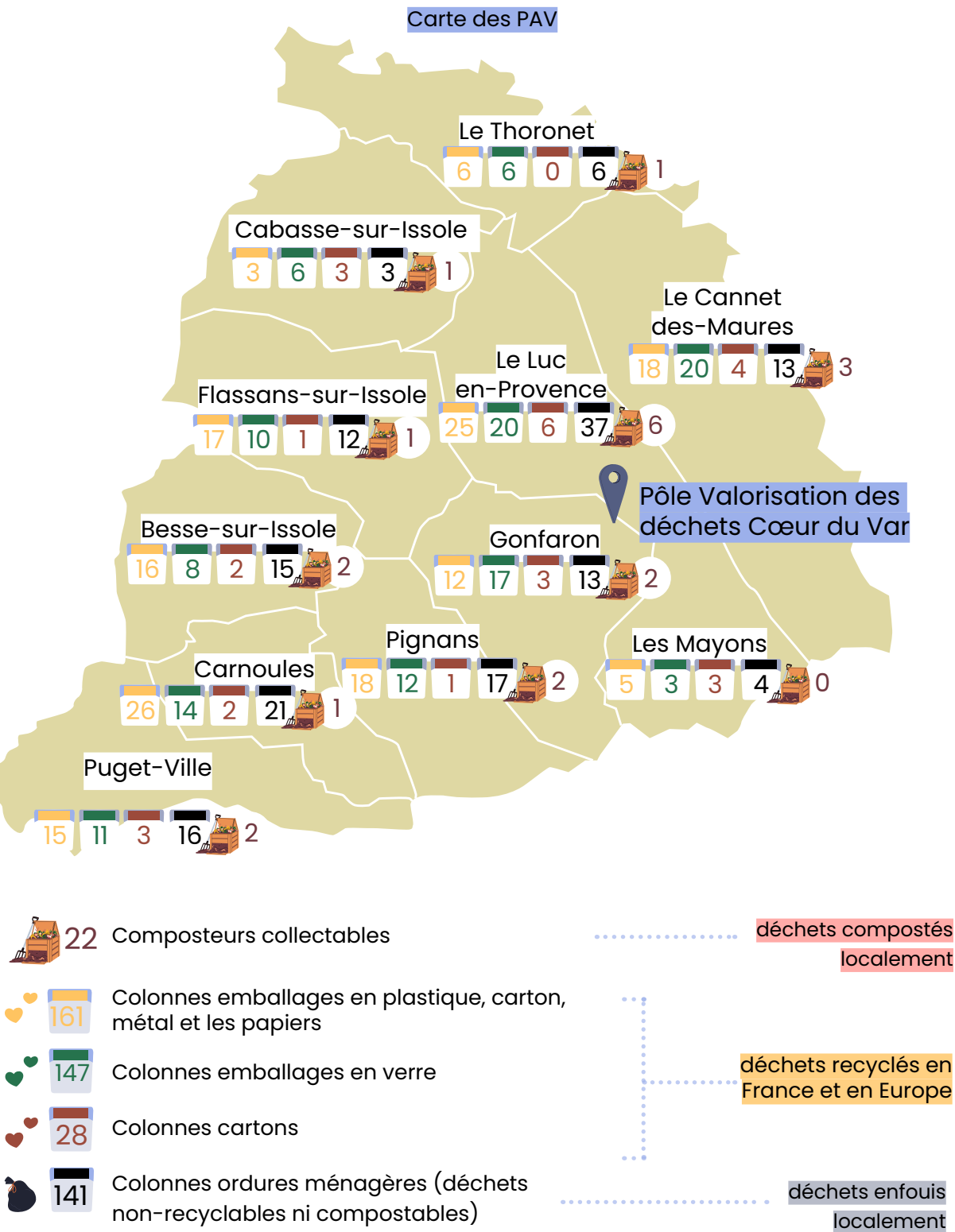
Collecte les jours fériés (7 jours sauf le 1^{er} mai) pour assurer un service de qualité aux administrés : 30 agents.

Collecte tous les samedis à compter du 14 juin 2025 (12 jours) : 8 agents (3 chauffeurs, 4 rippeurs, 1 chef d'équipe)

4. LA COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

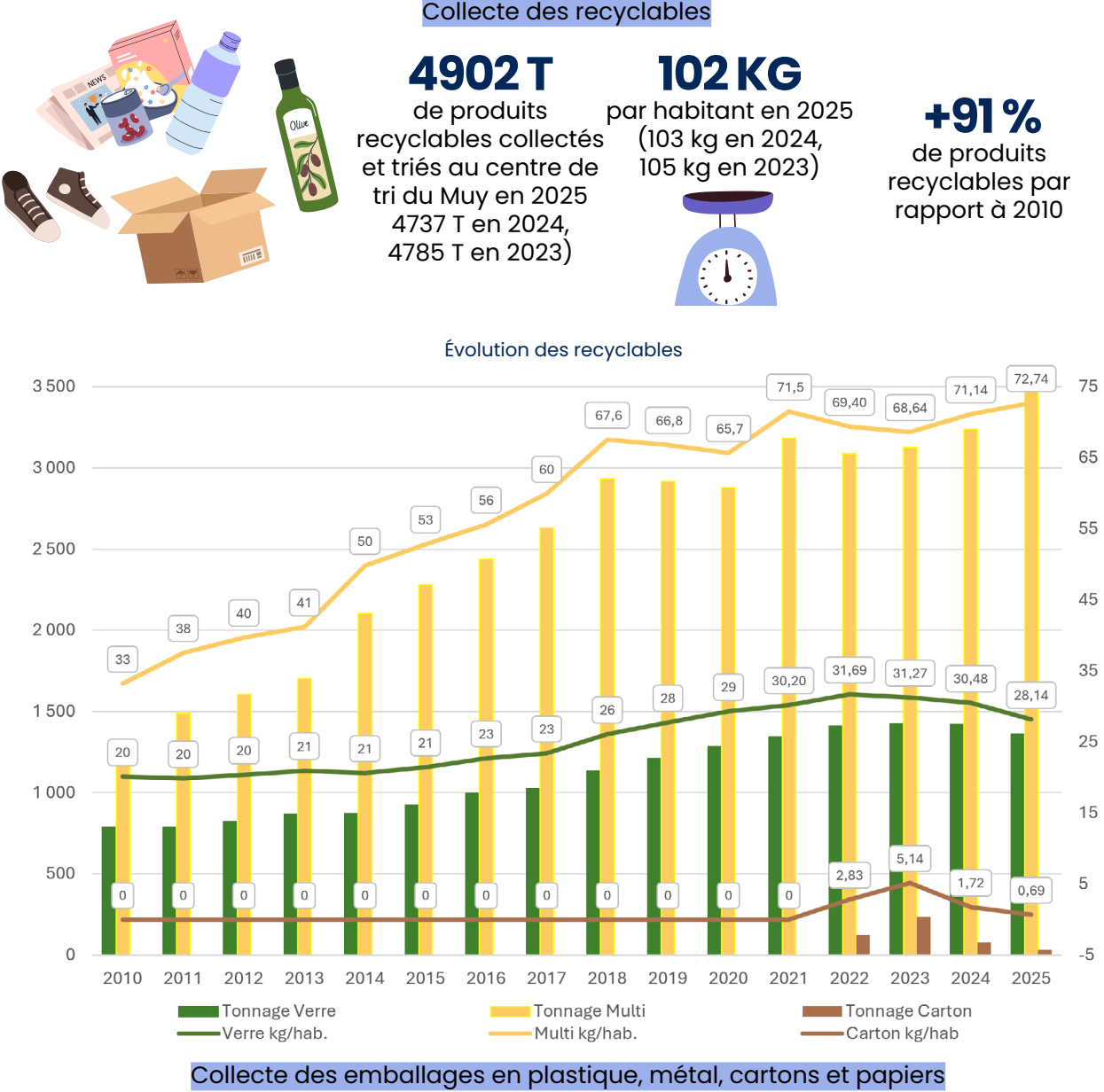
Lorsque la collecte en porte-à-porte ne peut être mise en œuvre, les usagers disposent de points d'apport volontaire. Ces équipements permettent notamment la collecte : des emballages, du verre, des cartons, des biodéchets, des textiles.

Répartis sur l'ensemble du territoire, ils garantissent un service de proximité adapté aux contraintes de l'habitat et de l'accessibilité.

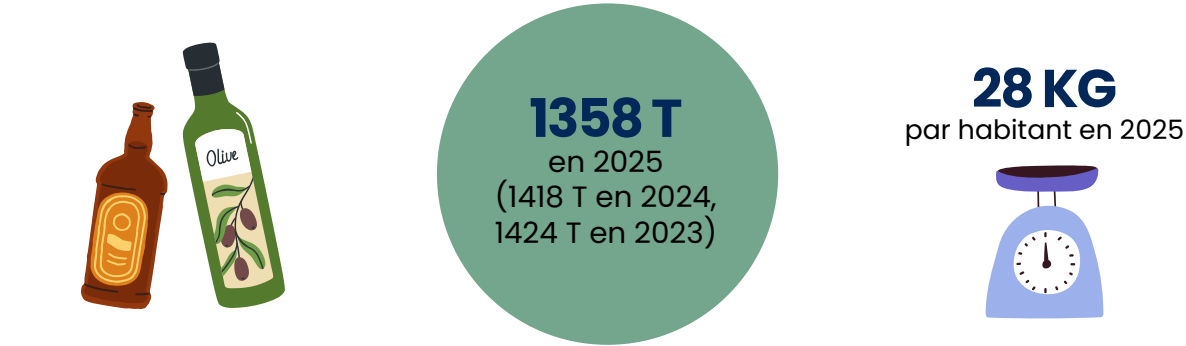


5. LES INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE

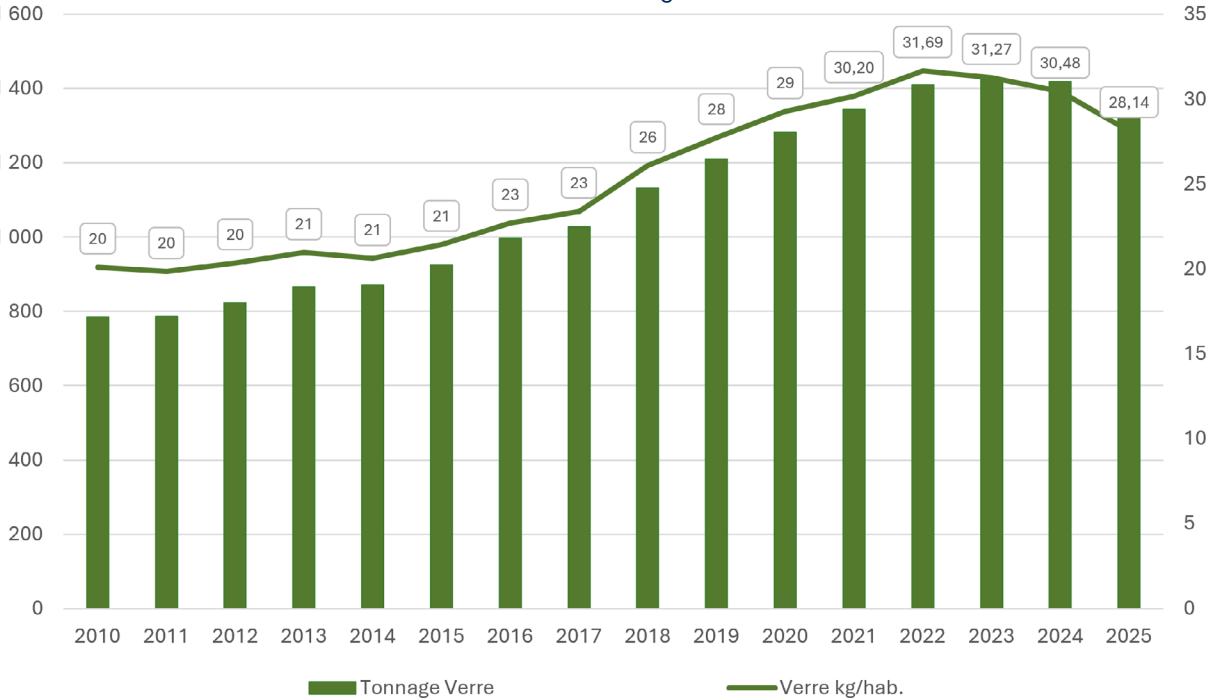
La collecte des déchets recyclables regroupe les emballages ménagers, le papier, le verre et les textiles. Grâce à la mobilisation des habitants, ces matériaux peuvent être triés puis orientés vers des filières adaptées afin d'être recyclés ou valorisés. Les données présentées ci-après permettent de visualiser les quantités collectées en 2025 et de mesurer la contribution du territoire à l'économie circulaire.



Collecte des emballages en verre



Évolution des emballages en verre



Collecte des textiles, linge de maison et chaussures (TLC)



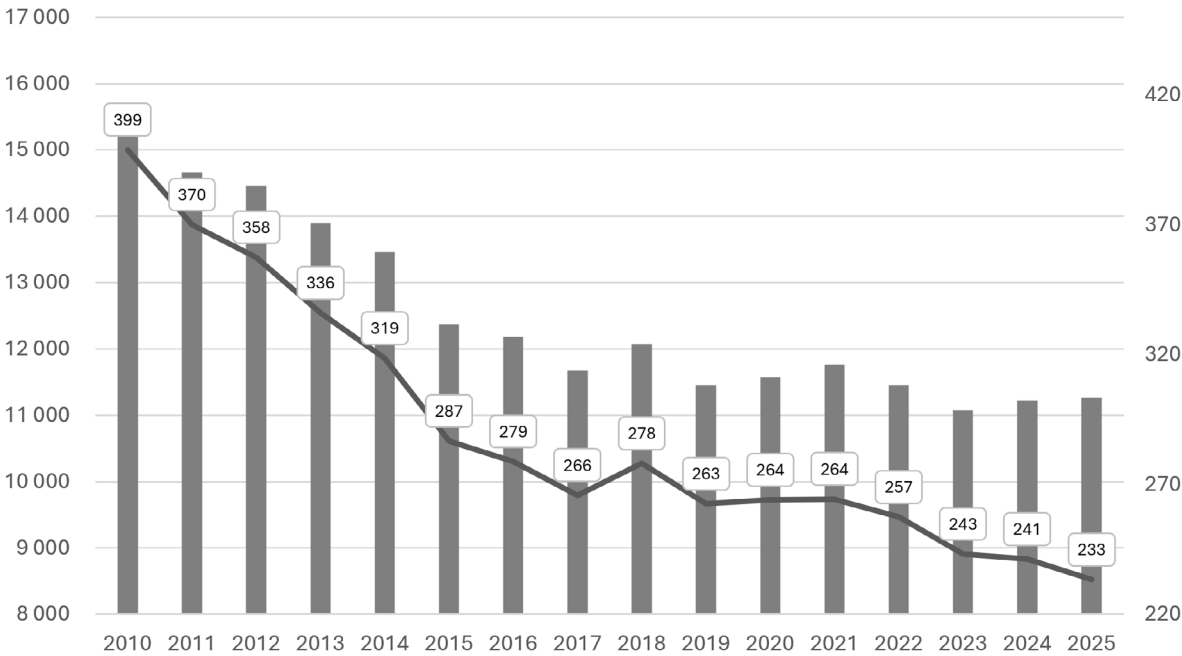
La collecte des textiles, linge de maison et chaussures (TLC) est assurée en partenariat avec Le Relais 13, acteur de l'économie sociale et solidaire spécialisé dans la collecte, le tri et la valorisation des textiles usagés. Des bornes de collecte sont implantées sur le territoire afin de permettre aux habitants de déposer : les vêtements propres et secs ; le linge de maison (draps, serviettes, nappes, etc.) les chaussures liées par paire ; les petits articles de maroquinerie. Les textiles collectés sont ensuite triés en vue de leur réemploi, de leur réutilisation ou de leur recyclage, contribuant ainsi à la réduction des déchets et au développement d'une économie circulaire et solidaire. Ce partenariat permet d'offrir aux usagers une solution de proximité pour donner une seconde vie aux textiles tout en soutenant l'insertion professionnelle.

Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)



Les ordures ménagères résiduelles regroupent les déchets qui ne peuvent être **ni triés ni valorisés** via les filières de recyclage disponibles sur le territoire. Après collecte, elles sont majoritairement orientées vers une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND), l'enfouissement représentant plus de 90 % des tonnages traités. La réduction de ces quantités constitue **un enjeu majeur pour la collectivité**, afin de limiter les coûts de traitement et d'améliorer les performances globales de valorisation des déchets.

Évolution des ordures ménagères résiduelles



©CœurduVar

Partie 3 :

Les déchèteries

1. CARTOGRAPHIE DES 4 DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

Déchèterie de Flassans-sur-Issole

Route de Cabasse
Quartier Peyrouas
83340 Flassans-sur-Issole
04 94 72 01 37

Déchèterie du Cannet-des-Maures

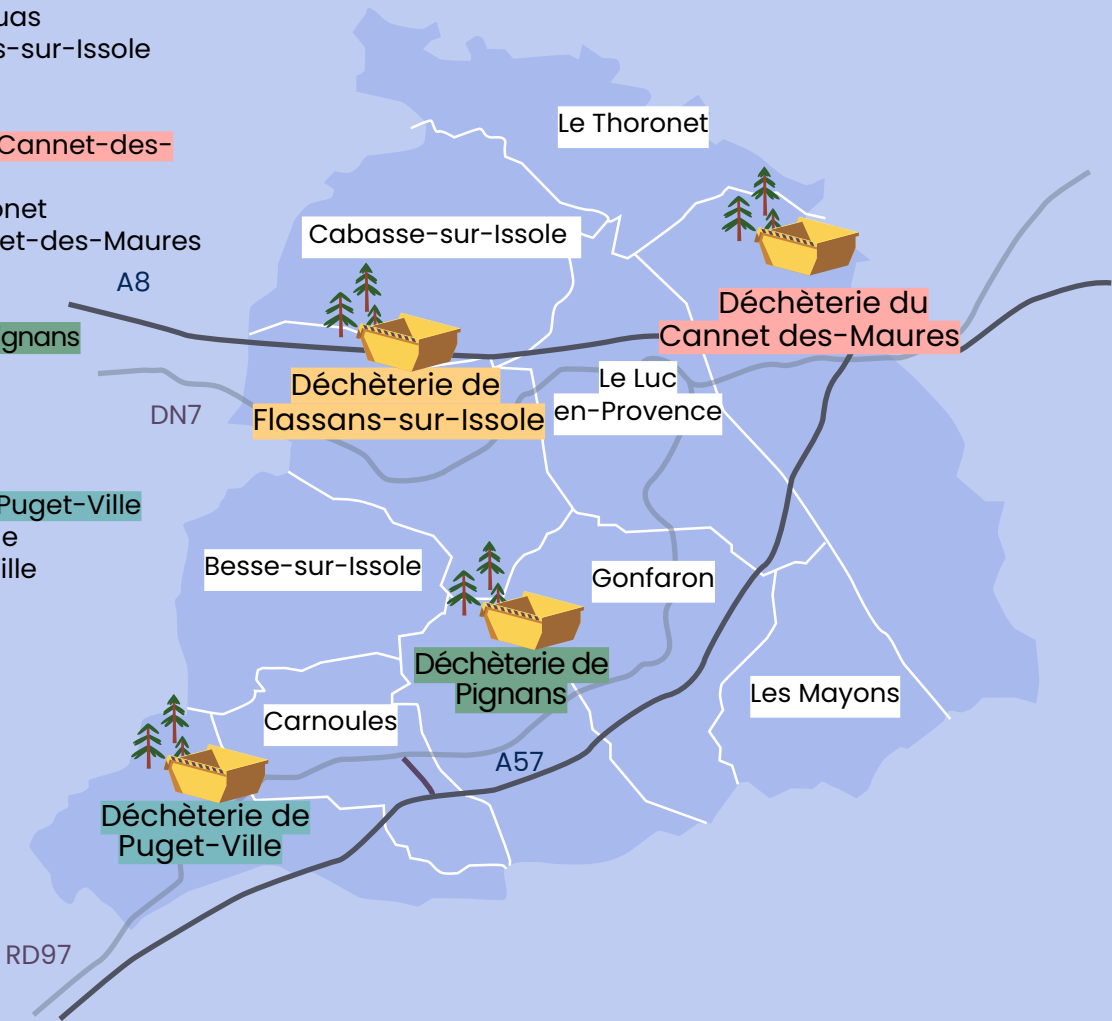
Route du Thoronet
83340 Le Cannet-des-Maures
04 94 73 21 30

Déchèterie de Pignans

ZA la Lauve
83790 Pignans
04 94 57 27 14

Déchèterie de Puget-Ville

Chemin le Cade
83390 Puget-Ville
04 94 35 43 52



2. JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE EN 2025

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Le Cannet-des-Maures	8h30-11h45 / 13h30-16h45					
Flassans-sur-Issole	8h30-11h45 13h30-16h45		8h30-11h45 13h30-16h45		8h30-11h45 / 13h30-16h45	
Pignans	8h30-11h45 13h30-16h45		8h30-11h45 / 13h30-16h45			
Puget-Ville		8h30-11h45 13h30-16h45		8h30-11h45 / 13h30-16h45		

3. QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE ?

Flux	Les repreneurs	Le devenir des flux
Ampoules, néons	Ecosystem (éco-organisme)	Démantèlement et dépollution.
Batteries	Ecosystem (éco-organisme)	Tri des divers matériaux et liquides pour élimination ou valorisation.
Bois	Ecomaison (éco-organisme)	Broyage pour fabrication de nouveaux objets.
Carton brun	SOFOVAR (Pignans)	Carton d'emballages.
Déchets d'Equipements d'Ameublements	Ecomaison (éco-organisme)	Tri des divers composants pour la fabrication de panneaux de particules, de panneaux.
Déchets ménagers spéciaux	EcoDDS (éco-organisme)	Élimination sécurisée de chaque type de produit.
Déchets verts	PASINI / STMI (Gonfaron)	Fabrication de compost.
DEEE	Ecosystem (éco-organisme)	Démontage et tri des différents matériaux.
Ferraille	SOFOVAR (Pignans)	Démontage, tri et refonte.
Gravats et inertes	PASINI (Gonfaron)	Remblais de voirie.
Huiles alimentaires	SERAHU (Le Luc-en-Provence)	Recyclage en produits cosmétiques ou bio-carburant.
Huiles de vidange	SERAHU (Le Luc-en-Provence)	Recyclage comme combustible pour alimenter les fours d'usines.
Piles	Ecosystem (éco-organisme)	Démontage en usines et valorisation des divers matériaux (plomb, cadmium, zinc, manganèse, acier).
Pneus	ALIAPUR (éco-organisme) Brignoles	Tri et valorisation.
Tout venant, encombrants	SOFOVAR (Fréjus)	Réemploi, valorisation matière ou énergétique.
Verre	Centre de tri (Le Muy)	Refonte pour fabriquer de nouveaux emballages en verre.
Vêtements	Le Relais 13	Réutilisation, fabrication de chiffons, d'isolant, exportation, valorisation énergétique.

4. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

188 T
collectées
en 2025

95%
de valorisation
matière

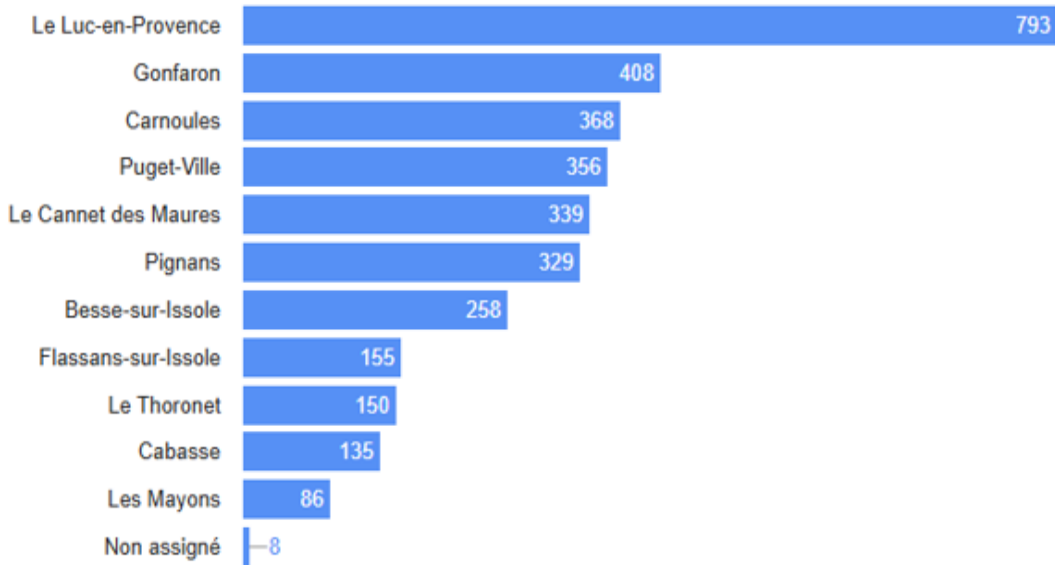
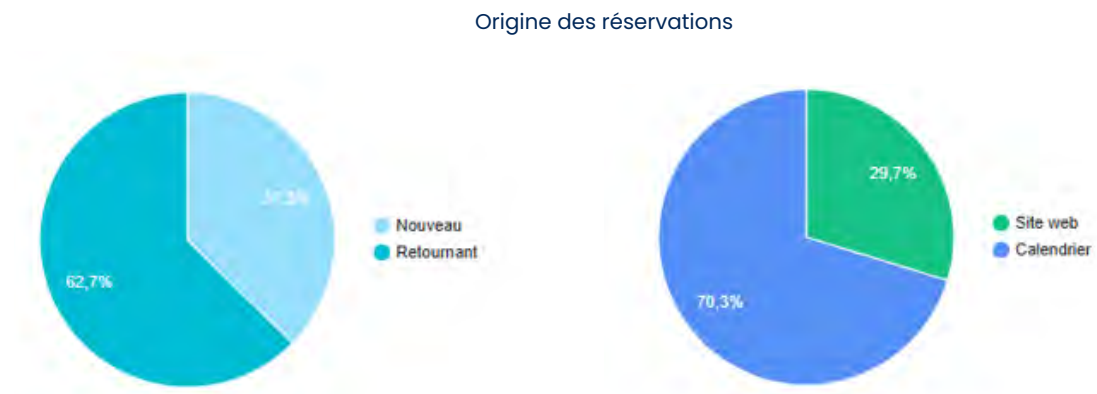
2692
rendez-vous
encombrants

3 %
valorisation
énergétique

2%
enfouissement



La collecte se fait uniquement sur rendez-vous au 04 94 39 44 90 ou en ligne sur www.letriacoeur.fr. Le nombre d'encombrants déposés est limité à 5 par rendez-vous. Seuls les objets mentionnés lors de la prise de rendez-vous sont enlevés. Tous les autres déchets sont considérés comme des dépôts sauvages et font l'objet d'une amende. Les encombrants sont ensuite déposés en déchèterie sur le flux approprié.



5. LE TONNAGE DES FLUX COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

	Déchèterie de Flassans-sur-Issole			Déchèterie du Cannet-des-Maures			Déchèterie de Puget-Ville			Déchèterie de Pignans		
Flux	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023
Cartons	38,82	83	79	111	127	154	22,50	18	67	56,77	63	83
Déchets verts	476,94	368	331	1556,96	1440	1398	478,82	475	530	855,66	690	851
Inertes	503	541	820	1331	1391	1601	387	419	625	852	739	1019
Encombrants	459,68	440	490	1037,42	936	961	405,66	508	542	644,96	519	610
Meubles	126	201	263	852	624	504	126	93	89	358	229	239
Métaux	112,68	162	142	210,59	187	253	31,86	19	45	103	53	89
DMS (SERAPHU)	14	12	11	28	17	22	8	6	7	25	15	14
DDS	8,32	7	15	15,97	15	16	1,97	1	3	4,77	10	9
Huiles de vidange	2	3	5	10	6	6	2	3	4	6	6	5
Pneus	3	11	16	25	16	20	3	3	5	16	19	11
Bois	57	326	324	429	510	591	57	87	218	218	246	427
DEEE	10	66	67	57	130	45	8	37	58	17	51	66
Tubes / lampes	-	-	0,1	-	-	-	-	-	0	-	-	0,32
Piles	-	-	-	-	0,793	0,514	-	-	-	0,588	-	-
Plâtre	35	35	69	84	88	65	35	24	88	41	65	67
TOTAL	1846	2255	2650	5664	5400	5572	1566,8	1670	2193	3197,96	2640	3423
Evolution en % entre 2024 et 2025	-18%	-	-	5%	-	-	-6%	-	-	21%	-	-



257 KG

par habitant et par an en 2024 soit

- 10%

	TOTAL des flux des 4 déchèteries :		
Flux	2025	2024	2023
Cartons	229,09	291	383
Déchets verts	3368,18	2973	3110
Inertes	3073	3090	4065
Encombrants	2547,72	2403	2603
Meubles	1462	1147	1095
Métaux	458,13	421	529
DMS (SERAPHU)	75	50,498	54
DDS	31,03	33,093	43
Huiles de vidange	20	18,14	20
Pneus	47	49	52
Bois	761	1169,105	1578
DEEE	92	284,3	236
Tubes / lampes	0	0	0,419
Piles	0	1,381	0,514
Plâtre	195	212	289
TOTAL	12 359	11 966	14 058
Evolution en % entre 2024 et 2025	3%		

Déchets verts :
+ 11%

Partie 4 :

La prévention

1. MOYENS HUMAINS

- 6 agents ;
- 1 manager équipe ;
- 1 chargé de mission biodéchets ;
- 1 chargée de communication ;
- 1 responsable du service prévention des déchets.

2. MOYENS MATÉRIELS

- 5 VL ;
- 1 broyeur thermique pour les déchets verts ;
- 15 broyeurs électriques ;
- matériels pour le suivi des sites de compostage ;
- outils d'animation et de sensibilisation.

3. MISSIONS DU SERVICE PRÉVENTION

Le service Prévention des déchets met en œuvre des actions visant à réduire la quantité de déchets produite par les habitants. Ses missions s'articulent autour de plusieurs axes : la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, le retour à la terre des biodéchets ainsi que la sensibilisation des usagers aux gestes de prévention.

Le service assure également des missions de gestion de proximité des déchets, en accompagnant les habitants et les acteurs du territoire dans la mise en place de solutions adaptées favorisant la réduction et la bonne gestion des déchets au plus près de leur lieu de production.

Pour porter ces messages auprès du public, 6 agents de prévention sont mobilisés tout au long de l'année. Ils participent à de nombreux salons, forums associatifs et manifestations locales, ainsi qu'aux événements nationaux de collecte des déchets abandonnés, afin de sensibiliser les habitants et promouvoir des comportements plus responsables.



©CœurduVar

1 Sensibiliser

À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

1 Actions de sensibilisation auprès du grand public



116
animations
grand public



3011
personnes sensibilisées
sur l'ensemble du territoire

Objectifs :

- Sensibiliser les habitants à la réduction des déchets, au réemploi, au tri et au compostage ;
- Informer le public sur les différents services déchets proposés par la collectivité ;
- Aller à la rencontre des personnes non touchées par les actions de porte-à-porte ;
- Répondre aux questions des usagers et les accompagner dans leurs démarches ;
- Distribuer du matériel de prévention, notamment des bioseaux et des sacs de pré-collecte pour les biodéchets ;
- Promouvoir les solutions de gestion de proximité des déchets et les gestes du quotidien favorisant leur réduction ;
- Valoriser les dispositifs mis en place par la collectivité en faveur de l'économie circulaire et de la prévention des déchets.

Résultats :

Les principales actions menées ont concerné :

- Les forums des associations permettant de présenter le Pôle de Valorisation des Déchets et d'échanger avec les habitants ;
- Les opérations "Nettoyons la nature" destinées à sensibiliser le public à la lutte contre les déchets abandonnés ;
- Les salons, foires et forums organisés dans les communes du territoire, offrant des occasions privilégiées pour informer, conseiller et sensibiliser les usagers.

Ces temps d'échange contribuent à renforcer la connaissance des services déchets, à améliorer les pratiques de tri et à encourager l'adoption de comportements plus respectueux de l'environnement.

2 Sensibilisation en porte-à-porte

Objectifs :

- Informer les habitants des évolutions du service de collecte, notamment lors du passage de l'apport volontaire à la collecte en porte-à-porte.
- Présenter les modalités pratiques de la nouvelle organisation de collecte.
- Rappeler les consignes de tri des emballages et papiers.
- Sensibiliser aux filières adaptées pour les déchets devant être déposés en déchèterie.
- Promouvoir les bonnes pratiques de compostage et le retour à la terre des biodéchets.
- Répondre aux questions des usagers et les accompagner dans l'adoption des gestes de prévention des déchets.

Ces actions de proximité permettent d'améliorer la qualité du tri, de réduire les erreurs de présentation des déchets et d'accompagner les habitants dans leurs changements de pratiques.

1442
personnes rencontrées
lors des porte-à-porte
1377
foyers informés via les
boîtes aux lettres

3 Actions de sensibilisation auprès du jeune public

Organisée pendant le temps scolaires ou périscolaires, ces actions peuvent s'inscrire dans le cadre du Programme d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). Ces actions contribuent à former les citoyens de demain et à renforcer la sensibilisation des familles aux enjeux environnementaux du territoire. Les actions menées en 2025 ont notamment consisté en :

Deux sorties pédagogiques de terrain :

- Le 30 avril 2025, accueil du Conseil Municipal des Enfants de Carnoules (13 enfants) ;
- Le 13 juin 2025, accueil d'une classe de CM2 de l'école primaire de Puget-Ville (25 élèves).

La mobilisation d'un prestataire pour animer des ateliers sur la réduction des déchets et du gaspillage : 6 classes concernées.

L'organisation du Défi Écoles, animé par un agent de prévention, comprenant des ateliers ludiques et pédagogiques autour des déchets.

Objectifs :

- Sensibiliser les enfants aux enjeux de la prévention et de la gestion des déchets ;
- Faire découvrir les gestes de réduction, de tri, de réemploi et de compostage ;
- Développer des comportements écoresponsables dès le plus jeune âge ;
- Encourager la transmission des bonnes pratiques au sein des familles ;



©CœurduVar



Zoom sur le défi-écoles : les Éco-héros

Objectifs :

- Sensibiliser 100% des classes de primaire à horizon 2028 (PLPDMA) soit environ 1000 élèves sur 3 ans.
- Valoriser les créations des enfants au travers d'un évènement et de la communication
- Les élèves des classes participantes deviennent ambassadeurs auprès de leurs camarades.

Organisation :

1^{ère} édition : année scolaire 2025-2026

Chaque classe participante devra créer un super-héros qui a le pouvoir de trier un seul matériau (au choix) et de le transformer en un(e) objet, construction ou machine qui servirait pour son école ou sa ville.

6 grandes étapes :

- Des agents de prévention font une intervention en classe pour lancer le projet : B.A.BA du tri
- Les élèves choisissent un matériau que leur super-héros sera capable de trier et transformer.
- Ils font le portrait de leur super-héros : nom, pouvoirs, costume et son slogan.
- Ils créent un costume à partir de matériaux de récupération mettant en avant le matériau trié et transformé (imitation d'un matériau possible).
- Ils préparent un exposé sur le matériau que le super-héros est capable de trier et transformer : informations importantes et détails étonnants.
- Lors d'un après-midi activités et goûter, les enfants afficheront leur exposé sur des supports et présenteront aux autres classes leur super-héros en le mettant en scène.

Perspectives 2026 :

Présentation des productions des classes de l'édition 2025/2026.

Edition 2026/2027 : confier l'animation du défi à un professionnel des déchets et de l'animation scolaire.

7
classes inscrites
154
participants



©CœurduVar



1
Sensibiliser

4 Sensibilisation et accompagnement des professionnels

503
visites d'entreprises



11
diminutions de bacs

265
diagnostics

Les professionnels du territoire sont collectés dans les mêmes conditions que les foyers et ne bénéficient pas d'un service de collecte spécifique. Sont concernés par ce mode de collecte les établissements produisant au maximum 4 bacs de 660 litres d'ordures ménagères et 4 bacs de 660 litres destinés aux emballages. Ces bacs sont collectés une fois par semaine selon les circuits habituels de collecte.

Par ailleurs, les professionnels relevant de la Redevance Spéciale bénéficient d'un accompagnement dédié. Un agent assure le suivi des établissements afin de les accompagner dans l'optimisation de leur gestion des déchets, le respect des consignes de tri et l'orientation vers les filières adaptées pour les flux spécifiques.

Objectifs :

- Réaliser un diagnostic des besoins des entreprises en matière de gestion des déchets ;
- Adapter les capacités de collecte aux besoins réels, en recherchant lorsque cela est possible une réduction du volume des bacs (par exemple, passage de bacs de 660 L à 240 L) ;
- Rappeler les conditions de collecte et les seuils maximaux autorisés, fixés à 1 bac de 660 L d'ordures ménagères résiduelles par semaine ;
- Mettre en place ou actualiser les contrats de Redevance Spéciale ;
- Informer les professionnels sur les modalités de collecte, assurée une fois par semaine pour les ordures ménagères résiduelles et les emballages ;
- Accompagner les établissements dans l'évacuation de certains flux spécifiques vers les filières adaptées ;
- Rappeler les procédures de contrôle et les mesures d'alerte appliquées en cas de non-respect des consignes de tri.

Intérêts de ces accompagnements

Ces rendez-vous permettent de :

- Améliorer la qualité du tri au sein des établissements ;
- Réduire les erreurs de présentation des déchets à la collecte ;
- Identifier les solutions permettant de limiter les quantités de déchets produites ;
- Responsabiliser les professionnels quant à leurs obligations en matière de gestion des déchets ;
- Favoriser le recours aux filières de valorisation adaptées et optimiser l'utilisation du service public de gestion des déchets.

Ces actions contribuent à une meilleure maîtrise des coûts de collecte, à l'amélioration des performances de tri et à la réduction des déchets résiduels produits par les activités professionnelles du territoire.

5 Sensibilisation en interne

Afin d'être exemplaire dans ses pratiques et de promouvoir les comportements qu'elle encourage auprès des habitants et des professionnels, la collectivité poursuit des actions de sensibilisation à destination de ses agents.

En 2025, plusieurs dispositifs ont été déployés au siège afin d'améliorer le tri des déchets et de favoriser la valorisation des biodéchets :

- Animation du challenge « Opération Peau de Banane », visant à sensibiliser les agents au compostage au travers d'animations conviviales et d'un suivi des biodéchets collectés ;
- Organisation du défi « Retour vers la poubelle », permettant de tester et renforcer les connaissances des agents sur les consignes de tri.
- Installation de bioseaux dans les couloirs et de corbeilles de tri dans les bureaux et salles de réunion avec collecte hebdomadaire des biodéchets ;

Mise en place d'affichages rappelant les consignes de tri.

Objectifs :

- Développer les bonnes pratiques de tri et de prévention des déchets au sein de la collectivité ;
- Encourager la valorisation des biodéchets et le compostage ;
- Faire de la collectivité un acteur exemplaire et cohérent avec les messages portés auprès des habitants et des professionnels ;
- Favoriser l'appropriation des enjeux environnementaux par l'ensemble du personnel.



©CœurduVar

6 Une communication renforcée

Objectifs :

- Planifier et cibler la communication ;
- Proposer de nouveaux outils et canaux de diffusion.

Moyens :

- 1 chargée de communication.

Fonctionnement :

- Outils print : journal Zéro Déchet, affiches, flyers, stops trottoirs, abribus, mémos tri, adhésifs, panneaux dibond, signalétique (colonnes, bacs, broyeurs, Ressourcerie, déchèteries, camions), stops pub, flocage ;
- Outils web : newsletter interne et externe, Pages Facebook, sites Cœur du Var et Tri à Cœur, articles web ;
- Évènementiel : pose de la 1^{ère} pierre et inauguration de la Ressourcerie, challenge interne compostage ;
- Réseau : communicants des communes, presse locale, partenaires locaux.

Résultats :

Diffusion de nouveaux supports de communication : mémo tri, panneau de travaux d'aménagement d'un point de collecte, stop pub, affichage abribus, flyer broyeur électrique, adhésif broyeur, adhésifs tri en interne, flyers PAP, etc.

Site Tri à Cœur :

- 7 articles (collecte de sapins, Semaine Européenne de Réduction des Déchets, prêt de broyeurs électriques, travaux Ressourcerie, solutions pour composter, jours fériés 2025) ;
- Nouvelle page « Mémo Tri » : <https://www.letriacoear.fr/memo-tri> ;
- Perspective 2026 : étude d'une application mobile dédiée aux déchets.

Site Cœur du Var :

- 8 articles (collecte de sapins, SERD, prêt de broyeurs électriques, mémo tri, travaux Ressourcerie, solutions pour composter, jours fériés 2025, broyage à domicile).

Page Facebook Tri à Cœur :

La communication « déchets » a été rattachée à la communication institutionnelle, cette page n'est plus active.

Page Facebook Cœur du Var :

- 223 posts FB en 2025 pour 641 likes et 238 295 nb de vues cumulées ;
- 7 montages vidéos publiés sur FB pour 268 likes, 41 920 vues.

TOP 3 2025 (en nombre de vues) :

1. Offre d'emploi La Ressourcerie (29 139 vues) ;
2. Flyer Broyeur thermique (mars 2025) (20 764 vues) ;
3. Vidéo pose 1^{ère} pierre Ressourcerie (17 317 vues).

TOP 3 2025 (en nombre de likes) :

1. Vidéo pose 1^{ère} pierre Ressourcerie (122 likes) ;
2. Vidéo avancée de travaux octobre Ressourcerie (55 likes) ;
3. Vidéo début des travaux Ressourcerie (45 likes).

Perspectives 2026 : maintenir le rythme de publications annuelles, impliquer les communes à partager nos publications et augmenter le nombre de vidéos publiées.



Réduire

2

LES DÉCHETS

1 Quels déchets enfouissons-nous ?

Contexte :

Afin d'adapter ses actions de prévention et d'améliorer les performances de tri du territoire, Cœur du Var réalise régulièrement des campagnes de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR).

La campagne menée en 2025 a mis en évidence que la collectivité respecte désormais les exigences réglementaires relatives à l'enfouissement des déchets. Les résultats montrent que la part de matières valorisables présentes dans les OMR destinées à l'enfouissement s'élève à 55 %, soit un niveau inférieur au seuil réglementaire de 65 %. Ce résultat témoigne des progrès réalisés en matière de tri des déchets et conforte les actions de prévention et de sensibilisation menées auprès des usagers du territoire.

Les campagnes de caractérisation permettent de :

Les caractérisations permettent de :

- Connaître la composition des OMR à un instant donné ;
- Identifier les gisements de déchets pouvant faire l'objet d'actions de prévention ou de valorisation ;
- Mesurer l'évolution des performances de tri d'une année sur l'autre.

Fonctionnement : la méthodologie CARADEME

Les analyses sont réalisées par un bureau d'études spécialisé selon la méthodologie MODECOM™ / CARADEME, dans le respect des normes applicables à l'échantillonnage et à la caractérisation des déchets ménagers. En 2025, 9 échantillons représentatifs du territoire ont été prélevés sur différents modes de collecte (porte-à-porte, points de regroupement et points d'apport volontaire).

Les résultats obtenus constituent une aide à la décision essentielle pour définir la politique globale de prévention et de gestion des déchets du territoire. Ils permettent d'orienter les actions de communication et de sensibilisation auprès des habitants, tout en identifiant les mesures nécessaires à l'amélioration des performances de tri et à la réduction des déchets résiduels.



©CœurduVar

Réduire

2

Résultats 2025 :

Flux de déchets de la CC Cœur du Var les plus sur-représentés :

- **Les putrescibles.** Le premier flux concerné est celui des déchets putrescibles, avec une moyenne de 22,29 % sur l'ensemble des gisements.

Les « déchets alimentaires » représentent 36 % de la catégorie « putrescibles ». Ils constituent également la première sous-catégorie observée lors de cette campagne. Pour ce gisement, plusieurs solutions de valorisation existent, notamment le compostage à domicile, le compostage partagé ou encore l'utilisation de composteurs collectifs, permettant de détourner ces déchets des ordures ménagères résiduelles.

Les « déchets de jardin » représentent 22 % de la catégorie « putrescibles ». Cette matière peut être valorisée grâce au broyage des végétaux, réalisé directement à domicile ou au moyen du prêt de broyeurs électriques mis à disposition des habitants. Le broyat obtenu peut ensuite être utilisé en paillage ou intégré aux pratiques de compostage.

On remarque également la présence de « produits alimentaires non consommés (avec emballages) », qui représentent 16 % de la catégorie « putrescibles ».

- **Les déchets plastiques.** Les déchets plastiques représentent la 4^{ème} catégorie de déchets la plus présente dans les ordures ménagères résiduelles, avec une moyenne de 13,57 % sur l'ensemble des gisements.

La sous-catégorie « **autres emballages plastiques** » représente environ 26 % de l'ensemble de la catégorie plastiques ;

La sous-catégorie « films polyoléfinés (PE et PP) » représente environ 20 % de l'ensemble de la catégorie plastiques ;

La sous-catégorie « **autres sacs poubelles et sacs plastiques** » représente environ 19 % de l'ensemble de la catégorie plastiques. La présence importante de ces déchets dans les ordures ménagères résiduelles met en évidence un potentiel d'amélioration du geste de tri. En effet, tous les emballages plastiques sont aujourd'hui recyclables et doivent être déposés dans les bacs jaunes afin d'être orientés vers les filières de recyclage adaptées. Le tri constitue donc le principal exutoire pour ce gisement et permet de détourner une quantité significative de matières valorisables de l'enfouissement.

Recommandations :

- Renforcer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Promouvoir les solutions de tri des biodéchets de proximité ou en collecte ;
- Cibler les gros producteurs de biodéchets.
- Sensibiliser sur les achats en gros conditionnements ou en vrac
- Renforcer ou développer une nouvelle stratégie de communication sur les extensions de consignes de tri
- Sensibiliser sur les nouvelles filières REP développées en déchèterie.

Le film polyoléfine s'adapte à différents usages et s'utilisent dans des industries ou dans des entrepôts. Il se rétracte aisément et épouse la forme des produits emballés pour les protéger. Source : bba emballages.

- Les PE constituent la matière plastique la plus commune. Exemple : pot de yaourt ;
- Les PP par leurs résistances exceptionnelles à la fatigue en font un matériau de choix pour les pièces qui doivent être déformées. Exemple : flacon d'un cosmétique.

La catégorie « Collecte sélective » se caractérise comme suit :

- Les « plastiques » représentent la première valeur la plus forte de cette campagne, soit 7,87% (18,70 kg/ hab./ an) ;

- Les « cartons » forment la deuxième valeur la plus forte, soit 5,28% (12,54 kg/hab./an) ;

- Les « papiers » forment la troisième valeur la plus forte, soit 2,88% (6,84 kg/hab./an).

La catégorie « Valorisations organiques » se caractérise comme suit :

- Les « restes de cuisine non consommables » représentent la première valeur la plus forte de cette campagne, soit 7,97% (18,92 kg/hab./an) ;

- Le « gaspillage alimentaire » représentent la deuxième valeur la plus forte, soit 7,23% (17,18 kg/hab./an) ;

- Les « déchets de jardin » représentent la troisième valeur la plus forte de ce gisement de détournement, soit 4,89% (11,61 kg/hab./an). Toutefois, étant donné la variabilité de la production de déchets de jardin selon la typologie et la saison, la quantité de déchets de jardin représentée peut être soumise à des fluctuations imprévisibles

2 Lutter contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue l'un des sept axes du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Cette démarche est menée conjointement par le Pôle Valorisation des Déchets et le pôle Agriculture, dans le cadre d'une action transversale visant à sensibiliser différents publics aux enjeux de la réduction du gaspillage alimentaire.

En 2025, la collectivité a notamment mobilisé des outils culturels et pédagogiques pour aborder cette thématique de manière ludique et accessible. Le spectacle « La Poubelle au bois dormant » a ainsi été proposé afin de sensibiliser les enfants et les familles aux impacts du gaspillage alimentaire et aux gestes permettant de le limiter au quotidien.

Cette action a été complétée par des interventions réalisées par les agents de prévention dans les établissements scolaires ainsi que par des représentations organisées au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Par ces actions de sensibilisation, la collectivité contribue à faire évoluer les comportements de consommation et à réduire les quantités de denrées alimentaires jetées, participant ainsi à la prévention des déchets à la source.



©CœurduVar

3 Plan de lutte contre les déchets abandonnés



8

hotspots identifiés

3

questionnaires de sentiment de propreté



Mis en place en 2024, le **Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés** (PLDA) bénéficie du soutien financier de **Citeo** et vise à prévenir les abandons de déchets diffus (type emballages) sur l'espace public et dans les milieux naturels à travers des actions de sensibilisation, de communication et de mobilisation citoyenne.

Le PLDA s'appuie notamment sur des opérations de terrain comme « Nettoyons le sud », des actions éducatives et des campagnes de sensibilisation destinées à faire évoluer les comportements et à promouvoir le respect de l'environnement. Il contribue ainsi à l'amélioration du cadre de vie, à la préservation des espaces naturels et à la réduction des coûts de nettoyage supportés par la collectivité.

Les actions menées dans ce cadre viennent renforcer les démarches de prévention déjà engagées sur le territoire, notamment lors des opérations de ramassage des déchets abandonnés et des animations de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires.

Le PLDA participe au financement de l'équipe « renfort » qui collecte les déchets laissés au pied des points d'apport volontaires »

2

spectacles

116

enfants du CP au CM1

3

Réutiliser ET RÉPARER LES OBJETS

1 Réception du bâtiment de la Ressourcerie Cœur du Var



Pose de la 1^{ère} pierre de la Ressourcerie à Pignans le 3 juillet 2025 ©CœurduVar

Contexte :

La Ressourcerie de Cœur du Var s'inscrit dans le principe de l'économie circulaire et plus précisément dans la logique des 3R : Réduire, Réemployer / Réutiliser, Recycler. Ces pratiques sont aujourd'hui une priorité nationale et locale pour répondre aux enjeux environnementaux. Donner une seconde vie aux objets, c'est réduire la production de déchets, limiter l'extraction de matières premières et contribuer à une consommation responsable.

Concrètement, la Ressourcerie invite chaque usager à adopter un nouveau réflexe : avant de jeter, penser à donner ou réparer. Les objets en bon état ou réparables sont collectés, rénovés et proposés à petits prix dans la boutique. Ce geste simple a un impact considérable : il préserve les ressources, évite l'enfouissement et soutient une économie solidaire.

Un équipement pensé pour l'économie circulaire

D'une surface totale de 755 m², la Ressourcerie est organisée en trois espaces complémentaires :

- **La zone de dons** : située à l'arrière du bâtiment. Elle accueillera les particuliers du lundi au vendredi (10h-12h / 13h-16h30) et le samedi en continu (10h-18h). Sans rendez-vous, chacun pourra y déposer meubles, électroménager, livres, jouets, bibelots, vaisselle, vélos...

Les équipes de l'association La Courtoise Ressourcerie, gestionnaire de l'établissement agréé chantier d'insertion depuis 2016 et soutenue par la DEETS (Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), réceptionnent les apports et accompagnent au déchargement.

- **La zone de nettoyage et les ateliers de réparation** (fermés au public pour des raisons de sécurité : bruit, outils coupants et matériels électriques) sont les coulisses de la Ressourcerie Cœur du Var. Joutant la zone d'apports, ils comprennent une zone de stockage de 151 m² et un atelier de 209 m² dédié au petit et au gros électroménager, à la culture, au bois et à la mécanique.

Les objets cassés sont diagnostiqués, réparés et nettoyés pour retrouver leur valeur d'usage.

Les objets non réparables mais valorisables sont détournés de leur fonction initiale : une armoire devient un meuble de salle de bain, des couverts se transforment en crochets muraux.

Les objets non valorisables sont triés puis transférés vers les filières de recyclage de la déchèterie de Pignans. Ces ateliers sont aussi un lieu d'insertion : 9 salariés en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) y développent des compétences pour retrouver un emploi ou accéder à une formation qualifiante.

- **La boutique** : sur 293 m², elle proposera une large gamme d'objets issus des dons : électroménager, informatique, hi-fi, livres, CD, DVD, vinyles, meubles, vélos, jouets, vaisselle, bibelots, matériel de jardinage...L'expérience d'achat rappelle celle d'un grand magasin, avec l'esprit du réemploi et des prix accessibles.

Lieu ouvert à tous, la boutique est aussi un espace d'échanges : c'est un lieu convivial où l'on flâne, découvre des trésors et participe à une démarche collective de réduction des déchets et de solidarité locale.

Une démarche écologique et solidaire

La Ressourcerie est écologique : elle prolonge la durée de vie des objets, réduit la consommation de matières premières et limite la production de déchets. Elle est aussi équitable : sans but lucratif, elle crée des emplois locaux et réinvestit ses revenus dans des services d'intérêt général.

En choisissant la seconde main, chaque habitant contribue à un modèle économique durable et inclusif.

Objectifs :

- Créer des opportunités d'insertion socio-professionnelle à l'échelle locale ;
 - Encourager le réemploi et la réparation d'objets pour leur offrir une seconde vie
 - Réduire les dépôts sauvages, les apports en déchèterie et l'enfouissement des déchets ;
 - Sensibiliser la population à l'économie circulaire et à la transition écologique.
- Objectifs liés à l'utilisation des dépôts 2026 donnés à l'association La Courtoise Ressourcerie : 50 % Réemploi, 40 % Recyclage et 10% Rebut.

Moyens :

Montant total des travaux : 1 320 000 €.

Avec le soutien de :

- la préfecture du Var dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 106 000 € ;
- la préfecture de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 132 500 € ;
- la préfecture de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, La Région Provence-Alpes Côte d'Azur et l'ADEME dans le cadre du contrat de plan Etat-Régions (CPER) : 200 000 €.

Pilotage de l'opération et calendrier des travaux :

La Communauté de communes Cœur du Var assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération et le suivi général du projet, avec l'appui du Pôle Commande Publique et du Pôle Technique.

La maîtrise d'œuvre est confiée à la SARL Architecture Claude Ponzo, assistée de la SAS Adrien Amantini pour les missions d'économie de la construction et de VRD. Le contrôle technique est assuré par COREEX et la coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) par ANCO Méditerranée.

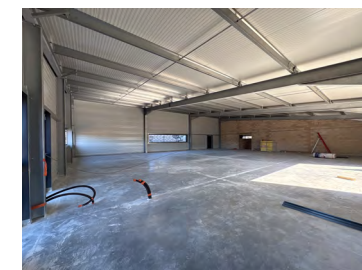
Le chantier a débuté le 19 mai 2025 sur le terrain annexe à la déchèterie intercommunale de Pignans. La pose de la première pierre a eu lieu le 3 juillet 2025, marquant une étape symbolique du projet. La livraison du bâtiment est prévue en décembre 2025.

Afin de garantir le bon déroulement de l'opération, des réunions de chantier hebdomadaires sont organisées avec l'ensemble des intervenants pour assurer le suivi de l'avancement des travaux, la coordination des entreprises et le respect du calendrier prévisionnel.

Perspectives :

Ouverture de la Ressourcerie

- Installation de La Courtoise Ressourcerie et inauguration ;
- Fonctionnement : 2 équipes de 9 salariés en reconversion professionnelle, 2 encadrants + 1 accompagnateur socio-professionnel (1/2 temps) ;
- Estimation en nature de la contribution Cœur du Var (bâtiment) : 123 618 €.



Avancement des travaux de chantier ©CœurduVar

2 Collecte solidaire de jouets

6

hottes réparties
sur le territoire

300 KG

de jouets collectés



Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), la Communauté de communes Cœur du Var a organisé du 15 au 30 novembre 2025 une collecte solidaire de jouets, visant à promouvoir le réemploi et à réduire les déchets tout en soutenant les familles du territoire.

Les habitants étaient invités à déposer leurs jouets complets et en bon état (peluches, poupées, jeux de société, livres, instruments de musique, trottinettes, petites voitures, etc.) dans plusieurs points de collecte : les déchèteries intercommunales du Cannet-des-Maures, de Flassans-sur-Issole, de Pignans et de Puget-Ville, ainsi qu'à l'Office de Tourisme Cœur du Var et au siège de la Communauté de communes.

Les jouets collectés ont ensuite été confiés aux CCAS des communes du territoire, qui assurent leur tri, leur nettoyage et leur remise en état avant leur redistribution à des familles en situation de précarité.

Cette opération a été menée en partenariat avec Ecomaison, éco-organisme agréé pour le réemploi, la collecte et le recyclage des objets de la maison. Les jouets non réutilisables ont ainsi été orientés vers les filières de valorisation adaptées afin de favoriser le recyclage des matériaux et de limiter leur élimination. Cette action illustre la volonté de la collectivité de développer l'économie circulaire.



©CœurduVar

3 Autres collectes solidaires



185 KG

de bouchons en liège
récoltés en 2025
(218 kg en 2024)

580 KG

de bouchons en plastique
collectés en déchèterie
(650 kg en 2024)

4 Recycler LES DÉCHETS

1 Plan d'actions des refus de tri

Contexte :

La qualité du tri est essentielle pour garantir le recyclage des emballages et maîtriser les coûts du service. Les refus de tri correspondent aux déchets déposés dans le bac emballages mais non conformes aux consignes (biodéchets, couches, piles, médicaments, sacs fermés, emballages imbriqués ou non vidés, etc.).

Au-delà du surcoût qu'ils génèrent, ces erreurs de tri peuvent avoir des conséquences importantes sur la sécurité. La présence de batteries, de piles ou d'appareils électriques dans les emballages peut notamment provoquer des départs de feu dans les bennes de collecte, les centres de tri ou les installations de traitement, mettant en danger les agents et les équipements.

En 2025, les refus de tri représentent 19 kg par habitant, soit près de 18 % des apports en collecte sélective. Ces déchets, non recyclables en l'état, sont orientés vers l'enfouissement, engendrant un coût supplémentaire. À l'inverse, un tri de qualité permet le recyclage des matériaux, préserve les ressources naturelles et génère des recettes grâce à la valorisation des emballages.

Objectif :

Réduire le taux de refus de tri afin d'améliorer les performances de recyclage, limiter les coûts de traitement et renforcer la sécurité des opérations de collecte et de tri.

Actions engagées :

Mise en œuvre d'un plan d'actions associant les équipes de collecte, de prévention et de communication : suivi des tournées, contrôles des refus, sensibilisation des usagers, formation des agents, amélioration de la signalétique et développement d'outils de suivi.

Résultats :

22 suivis de collecte réalisés ;
- 491 refus de tri signalés auprès des particuliers ;
- 100 refus de tri identifiés auprès des professionnels.

2 Déchets de balayures : mieux les recycler !

Contexte :

Les opérations de balayage de la voirie génèrent des déchets composés principalement de terres, feuilles et déchets divers.

En l'absence de filière de valorisation adaptée, ces déchets sont actuellement pris en charge par la CCCV et orientés vers l'enfouissement avec les ordures ménagères.

Ces quantités sont intégrées aux tonnages d'ordures ménagères de la collectivité et pèsent sur l'atteinte des objectifs de réduction et de valorisation des déchets.

La matrice des coûts 2025 a permis d'identifier le coût réel de ce service pour la collectivité.

Perspectives :

Réaliser une étude pour rechercher une solution pérenne d'exutoire et évaluer les possibilités de valorisation de ces déchets.

305 T
en 2025
+318 %
par rapport à 2024
(73 tonnes)



5 Rendre à la terre

COMPOSTER ET BROYER LES BIODÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets a été généralisé et concerne tous les professionnels et particuliers.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. ».

En pratique, quels sont les biodéchets à traiter ?

- Déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies ;
- Déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

Pourquoi et comment engager le tri à la source des biodéchets ?

À ce jour, les biodéchets représentent encore un tiers des déchets non triés des Français. Pourtant, les trier présente de nombreux bénéfices.

- Réduire le bilan carbone du secteur des déchets à travers la réduction du stockage et de la combustion des déchets ;
- Produire du biogaz qui peut être soit destiné à un usage local, soit réinjecté dans le réseau de gaz naturel ;
- Fournir les agriculteurs ou gestionnaires d'espaces verts en engrais organiques et ainsi améliorer la qualité agronomique des sols.

Source : Ministère de la Transition Écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/biodechets>



Développement du compostage : une offre adaptée à tous les usagers

Afin de réduire la part des déchets fermentescibles dans les ordures ménagères résiduelles (OMR), la collectivité déploie plusieurs solutions complémentaires permettant de répondre aux différents types d'habitat et d'usages.

Compostage individuel

Public visé :

Foyers disposant d'un jardin.

Actions mises en œuvre :

- Sensibilisation des habitants lors des opérations de porte-à-porte et d'évènements grands publics ;
- Diagnostic des pratiques de tri et présentation de l'offre de services ;
- Distribution gratuite d'un composteur et d'un bioseau ;
- Signature d'une charte de compostage ;
- Accompagnement à la prise en main et formation aux premiers gestes.

Intérêt de la démarche :

- Valorisation des biodéchets directement au domicile ;
- Réduction des tonnages d'OMR collectés ;
- Production d'un compost utilisable par les habitants ;
- Solution autonome, simple et économique.

Compostage partagé

Public visé :

Habitat collectif, établissements scolaires et professionnels.

Actions mises en œuvre :

- Identification des besoins en partenariat avec les communes ;
- Installation de sites composés d'un bac d'apport, d'un bac de maturation et d'un espace de stockage du broyat ;
- Approvisionnement régulier en broyat ;
- Suivi technique mensuel assuré par les agents de prévention (aération, retournement, entretien et réparations).

Intérêt de la démarche :

- Solution adaptée aux habitants ne disposant pas de jardin ;
- Valorisation locale des biodéchets sans transport vers une installation de traitement ;
- Production d'un compost réutilisable localement ;
- Sensibilisation collective aux gestes de prévention des déchets.

55 %

des habitants
du territoire
sont dotés
d'une solution de tri
à la source des
biodéchets

Compostage collectable

Public visé :

Secteurs où le compostage individuel ou partagé ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins.

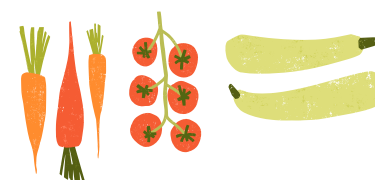
Actions mises en œuvre :

- Études de faisabilité réalisées avec les communes et services techniques ;
- Implantation des équipements selon les recommandations de l'ADEME ;
- Maintien d'une complémentarité avec les sites de compostage partagé ;
- Collecte mensuelle des biodéchets déposés.

Intérêt de la démarche :

- Solution complémentaire pour les zones plus contraintes ;
- Captation des biodéchets qui auraient été orientés vers les OMR ;
- Facilité d'utilisation pour les usagers ;
- Déploiement progressif d'équipements innovants et mieux intégrés dans l'espace public.
- Le salon Pollutec a notamment permis d'identifier de nouveaux modèles plus fonctionnels et attractifs (bac à broyat intégré, systèmes facilitant le brassage, intégration paysagère améliorée). Une commande de nouveaux équipements a ainsi été engagée afin d'accompagner le développement du dispositif.

Résultats 2025



Compostage individuel :

53 %

des foyers en maison
individuelle sont équipés
d'un composteur

408

composteurs
distribués en 2025

Compostage partagé :

31

sites en
habitat collectif

19

sites dans les
établissements scolaires

soit **300 T**

de biodéchets valorisés

22

sites auprès des
professionnels

Composteurs collectables :

22

composteurs
collectables installés

14 T

de biodéchets
valorisés



Bilan :

La complémentarité des solutions de compostage permet aujourd'hui de couvrir la majorité des situations rencontrées sur le territoire et contribue à détourner une part croissante des biodéchets des ordures ménagères résiduelles, tout en favorisant leur valorisation locale.

2 Les déchets verts : favoriser le broyage à domicile

Afin de réduire la part des déchets fermentescibles dans les ordures ménagères résiduelles (OMR), la collectivité déploie plusieurs solutions complémentaires permettant de répondre aux différents types d'habitat et d'usages.

Moyens :

- 1 agent d'accueil pour le prêt des broyeurs ;
- 1 ETP pendant 3 mois automne et 3 mois printemps ;
- 20 broyeurs électriques ;
- 1 broyeur thermique et un véhicule dédié.

Prêt gratuit de broyeurs électriques

Actions mises en œuvre :

- Mise à disposition gratuite de broyeurs électriques ;
- Accompagnement des usagers dans la pratique du broyage ;
- Promotion du paillage et de l'utilisation du broyat au jardin.

Intérêt de la démarche :

- Réduction des déplacements en déchèterie ;
- Valorisation des végétaux directement sur la parcelle ;
- Production de paillage bénéfique pour les sols ;
- Alternative au brûlage des végétaux, interdit toute l'année.

136

prêts réalisés



178 M³

de broyat produit



©CœurduVar



Prestation de broyage à domicile

Actions mises en œuvre :

- Service sur rendez-vous pour les particuliers et les communes ;
- Intervention avec broyeur thermique pour les volumes importants ;
- Campagnes de broyage au printemps et à l'automne ;
- Sensibilisation aux pratiques de paillage et de jardinage durable.

Intérêt de la démarche :

- Solution adaptée aux gros volumes de déchets verts ;
- Réduction des apports en déchèterie ;
- Valorisation locale des végétaux ;
- Accompagnement des habitants vers des pratiques plus vertueuses.



132

prestations réalisées



2208 M³

de végétaux broyés

Bilan :

Les solutions de broyage proposées par la collectivité permettent de réduire les apports de déchets verts en déchèterie tout en favorisant leur valorisation directement au jardin sous forme de paillage ou d'apport au compostage.

3 Les déchets verts : collecte des sapins

Actions mises en œuvre :

- Mise en place de points de collecte temporaires après les fêtes ;
- Broyage et réutilisation locale des sapins collectés.

Intérêt de la démarche :

- Valorisation des déchets verts ;
- Production de broyat utilisable pour les espaces verts et le compostage ;
- Réduction des dépôts en déchèteries et des déchets résiduels.



Résultats 2025

23

points de collecte

1847

sapins collectés

10 T

valorisées
(+ 4 T par rapport à 2024)

Partie 5 :

Le traitement

1. LES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

La compétence traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) est déléguée au SIVED NG. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Cœur du Var délègue la compétence traitement des ordures ménagères résiduelles au Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et la Gestion des Déchets Nouvelle Génération (SIVED NG).

Le Syndicat assure le traitement des déchets de ses 3 membres (Agglomération Provence verte, Communauté de communes Provence Verdon et Communauté de communes Cœur du Var).

Le traitement des autres flux de déchets est assuré dans le cadre de marchés publics conclus avec des prestataires spécialisés.

Après leur collecte, les déchets sont orientés vers différentes filières de traitement adaptées à leur nature, dans le but de privilégier leur valorisation chaque fois que cela est possible.

- Ordures ménagères résiduelles (OMR) : plus de 90 % des tonnages collectés sont dirigés vers l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Pierrefeu-du-Var. La part restante est orientée vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon, permettant la production d'énergie à partir de l'incinération des déchets.
- Déchets recyclables (emballages, papiers, verre, cartons, métaux, etc.) : après passage en centre de tri, ils sont dirigés vers des filières de valorisation matière afin d'être recyclés et réintroduits dans la fabrication de nouveaux produits.
- Déchets issus des déchèteries : selon leur nature, ils sont majoritairement orientés vers des filières de valorisation matière (bois, métaux, cartons, gravats, déchets verts, etc.), de valorisation organique (compostage des déchets verts) ou de valorisation énergétique. Les déchets ne pouvant être valorisés sont acheminés vers des installations d'incinération ou de stockage.

Cette organisation permet de réduire les quantités de déchets éliminés, de préserver les ressources naturelles et de contribuer au développement de l'économie circulaire.

2. INDICATEURS TECHNIQUES LIÉS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS

2.1 Localisation des unités de traitement

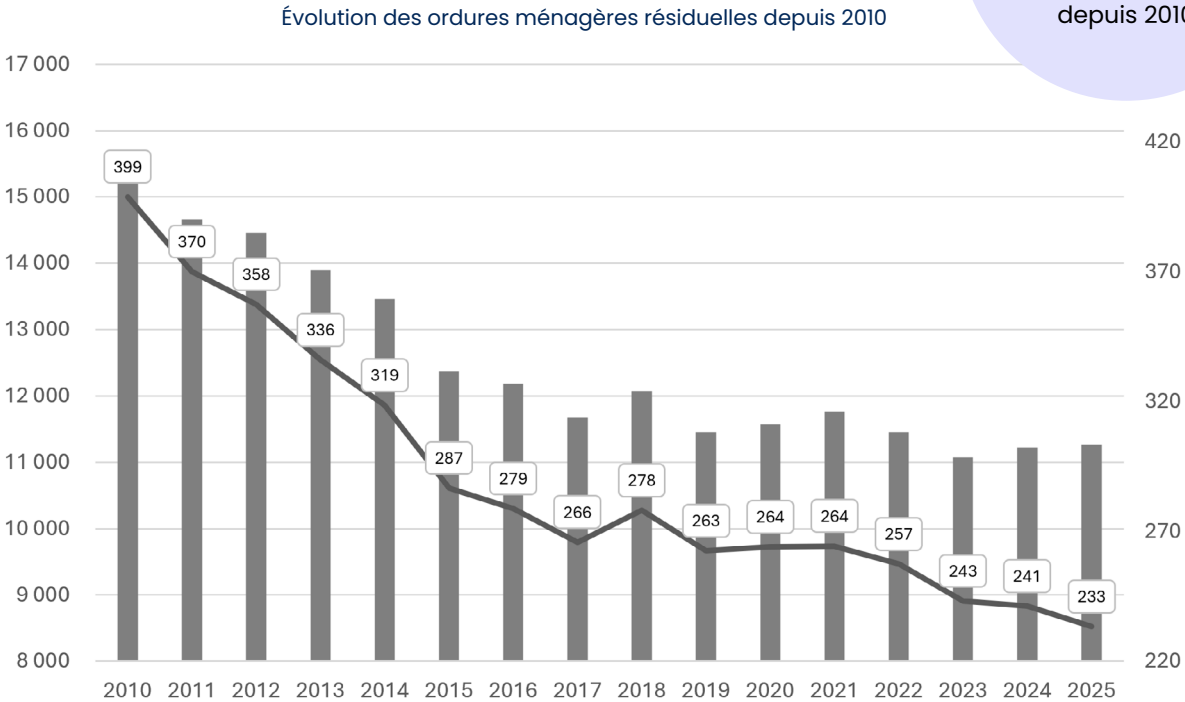
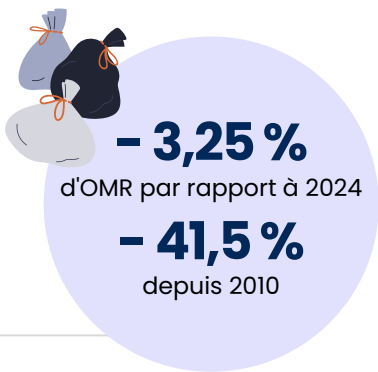


2.2 Taux de performance valorisation matière

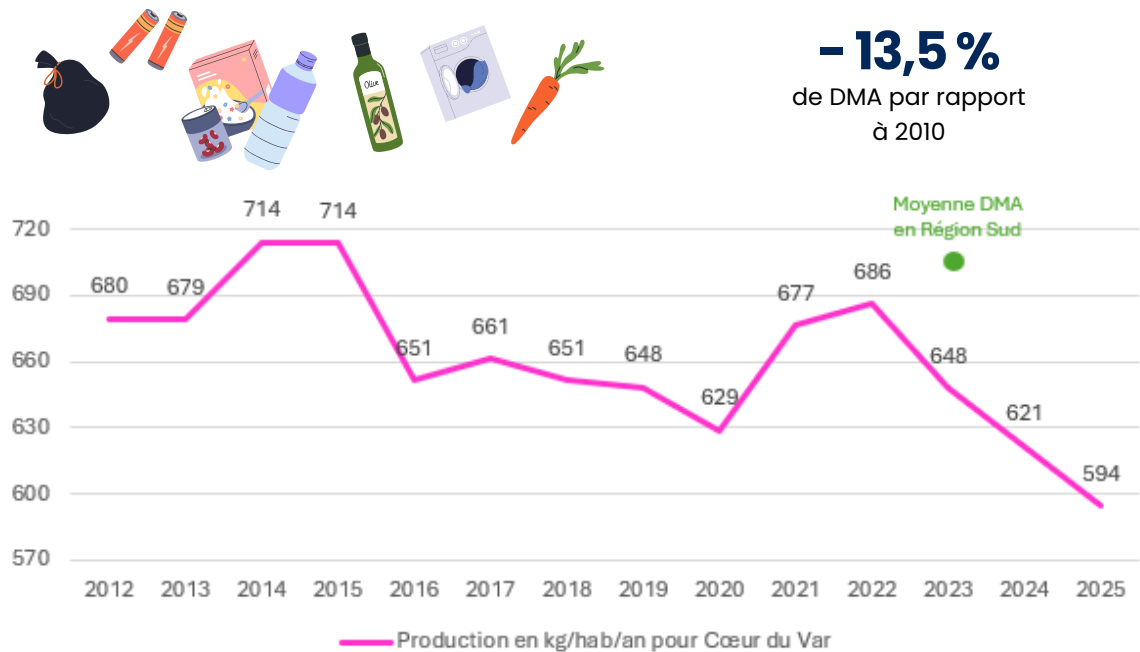
2025 Types de déchets Déchets verts	Tonnages collectés	Modes de traitement					
		Valorisation matière (Recyclage Compostage Epandage + Remblais Méthanisation)		Valorisation énergétique (Co-incinération - Incinération avec valorisation énergétique - Production thermique avec déchets de bois)		Élimination (Incinération sans valorisation énergétique - Stockage)	
		%	Tonnes	%	Tonnes	%	Tonnes
OMR	11 260,76	0	0	10	1 126,076	90	10 134,684
Déchets verts	3 368	100	3 368	0	0	0	0
Encombrants (déchèteries)	2 547	95	2 419,65	3	76,41	2	50,94
Cartons (déchèteries)	229	95	217,55	3	6,87	2	4,58
Encombrants (Ressourceries)	-	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Emballages, papiers et cartons	3 510,58	55	1 930,819	10	351,058	35	1 228,703
Bois traités	761	100	761	0	0	0	0
Verre	1358,24	100	1358,24	0	0	0	0
Meubles	1462	100	1462	0	0	0	0
DMS	458	100	458	0	0	0	0
DDS	31	100	31	0	0	0	0
Huile	20	100	20	0	0	0	0
D3E	92	95	87,4	0	0	5	4,6
Métaux	458	100	458	0	0	0	0
Pneus	47	100	47	0	0	0	0
Textiles	145,77	55	80,1735	45	65,5965	0	0
Biodéchets	14	100	14	0	0	0	0
TOTAL (hors gravats et DDS)	25 731,35	49 %	12 681,8325	6,5 %	1 626,0105	44,5 %	11 423,507



2.3 Indicateurs depuis 2010 OMR et DMA



Évolution des déchets ménagers et assimilés (DMA) depuis 2010



2.4 Les déchets alimentaires collectés



Biodéchets collectés (kg)	2024	2025
Janvier	-	1160
Février	-	940
Mars	-	1240
Avril	-	1000
Mai	1 040	1000
Juin	720	1560
Juillet	520	1120
Août	360	1000
Septembre	800	720
Octobre	760	1560
Novembre	720	1840
Décembre	-	920
TOTAL	4 920	14 060

Partie 6 :

Les indicateurs financiers

1. ANALYSE DES COÛTS



1.1 La démarche de connaissance des coûts

Depuis 2015, le Pôle Valorisation des Déchets (PVD) s'est engagé dans une démarche de connaissance des coûts en s'appuyant sur les outils développés par l'ADEME : la matrice des coûts® et la méthode ComptaCoût®. Ces outils permettent d'analyser de manière précise les charges et les produits associés à chaque flux de déchets, afin d'améliorer le pilotage du service et d'assurer une plus grande transparence sur les coûts de gestion.

L'année 2025 a été marquée par une évolution de la démarche avec la mise en place d'une enquête collecte, à renseigner et valider préalablement à l'enquête coûts. Cette étape complémentaire a permis d'affiner la connaissance du service en détaillant plus précisément l'organisation et les moyens mobilisés pour chaque flux. De nouveaux flux ont également été intégrés à l'analyse, notamment la gestion de proximité des déchets verts, permettant une répartition plus fine des coûts et une meilleure évaluation des dépenses associées à chaque activité. Ces évolutions contribuent à renforcer la qualité des données produites et à disposer d'une vision toujours plus précise des coûts réels du service public de gestion des déchets.

Définitions des flux

 Ordures ménagères résiduelles	Déchets résiduels produits par les ménages et collectés directement au domicile des usagers ou en point d'apport volontaire. Ils regroupent les déchets ne pouvant être triés ou valorisés via les filières de collecte sélective disponibles sur le territoire (bacs couvercles gris ou colonnes grises).
 Déchets verts	Déchets verts traités par le broyage thermique et les prêts de broyeurs électriques.
 Textiles	Vêtements, linge de maison et chaussures usagés déposés dans les bornes de collecte « Le Relais » dédiées et orientés vers le réemploi, la réutilisation ou le recyclage.
 Balayures	Déchets issus du nettoyage des voies et espaces publics composés principalement de terres, feuilles, poussières et petits déchets divers.
 Emballages verre	Emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) déposés en point d'apport volontaire puis acheminés vers une filière de recyclage.
 PEHV (Papiers et Emballages Hors Verres)	Emballages ménagers recyclables et papiers collectés directement au domicile des usagers ou en point d'apport volontaire puis envoyés vers un centre de tri afin d'être orientés vers les filières de recyclage adaptées (bacs jaunes).
 Déchets en déchèterie	Ensemble des déchets apportés par les usagers en déchèterie et orientés vers les filières de valorisation, de recyclage ou d'élimination adaptées.
 Cartons PAV	Cartons déposés par les usagers dans les points d'apport volontaire dédiés, puis collectés et orientés vers notre repreneur (colonnes marron).
 Déchets service encombrants	Déchets volumineux collectés par une équipe dédiée acheminés ensuite sur les déchèteries.
 Dépôts sauvages	Déchets déposés illicitement sur l'espace public autour des PAV nécessitant une intervention spécifique pour leur enlèvement et leur traitement par l'équipe renfort.
 Déchets alimentaires (composteurs collectables)	Biodéchets d'origine alimentaire produits par les ménages et collectés en point d'apport volontaire et traités sur une plateforme de compostage.
 Déchets alimentaires (composteurs partagés)	Biodéchets d'origine alimentaire produits par les ménages et traités directement sur le lieu de production (gestion de proximité) : compostage individuel, partagé ou de quartier.

Définitions des coûts

Coût complet

Totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités, sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

Coût technique

Coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...).

Coût partagé

Coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...). La comparaison des coûts techniques et partagés permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités.

Coût aidé HT

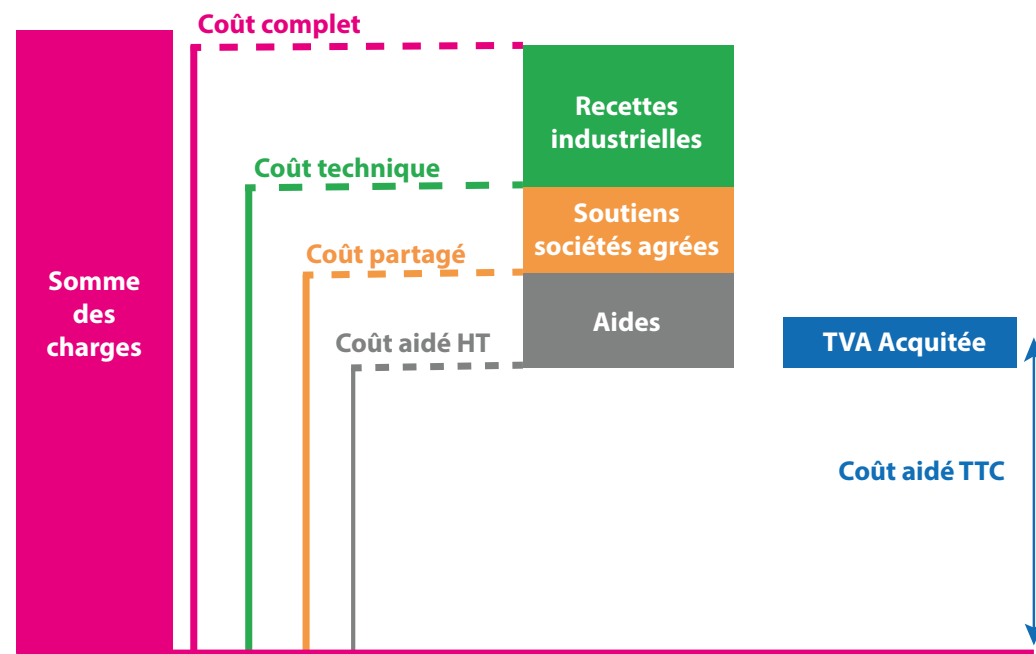
Coût partagé moins les aides reçues.

Coût aidé TTC

Somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée. Le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

Montant des contributions

Ensemble des contributions perçues pour financer le service (Taxe ou Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, Redevance Spéciale, Redevances d'Enlèvement des Ordures Ménagères, contributions des établissements Public de Coopération Intercommunale, facturations en déchèterie).



(Restitution des coûts (schéma ADEME ©)

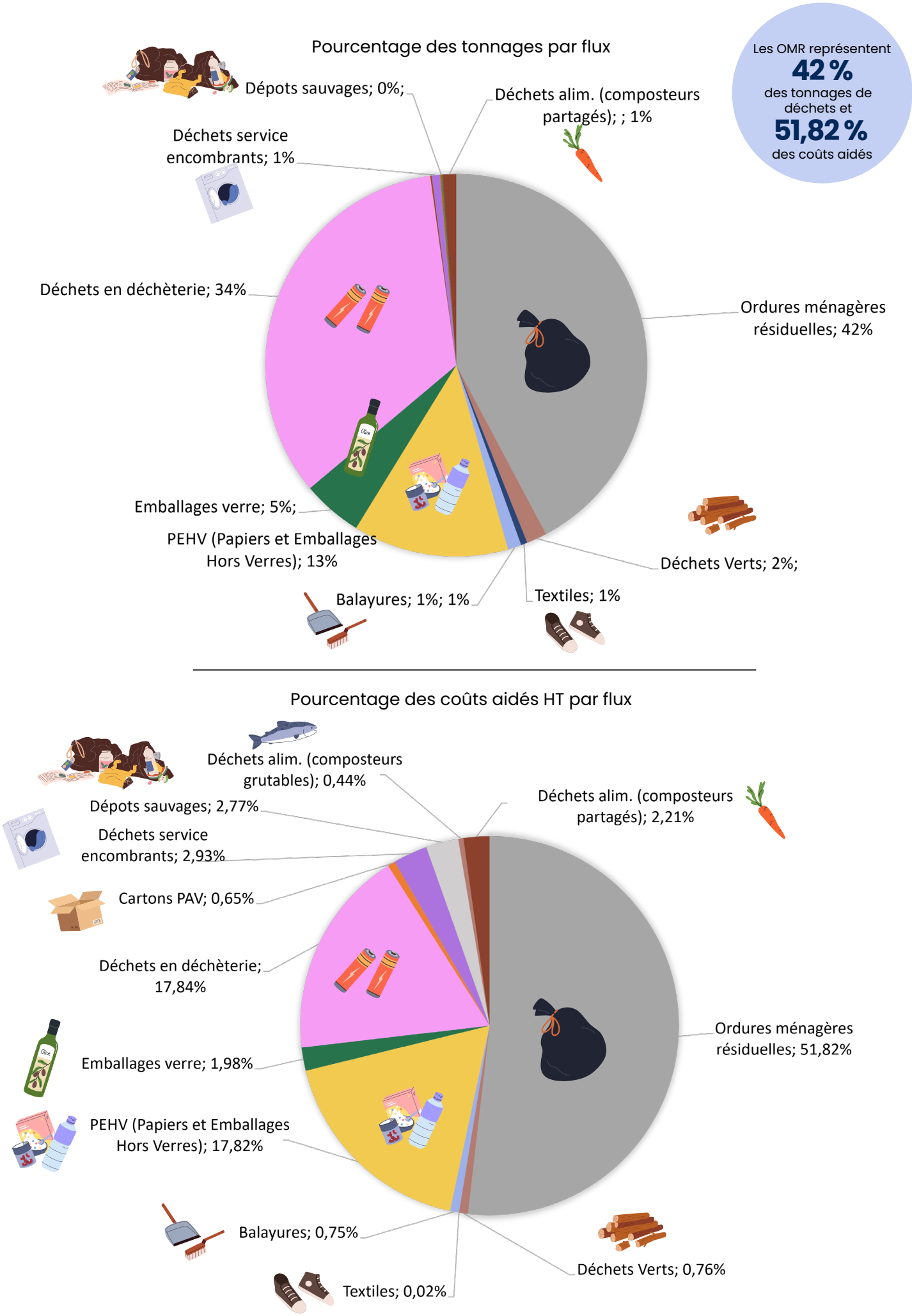


1.2 Les coûts aidés par flux

Flux de déchets													
Année 2025 Montants HT	 Ordures ménagères résiduelles	 Verre	 Balayures	 Textiles	 PEHV (Papiers et Emballages Hors Verres)	 Déchets alimentaires (composteurs collectables)	 Déchets alimentaires (composteurs partagés)	 Déchets en déchèteries	 Déchets service encombrants	 Dépôts sauvages	 Cartons bruns	 Déchets verts	Total
	Coût complet	4 769 029 €	221 915 €	68 436 €	1 787 €	2 248 188 €	40 292 €	203 086 €	1 889 011 €	268 742 €	261 019 €	69 100 €	
Coût technique	4 768 977 €	206 424 €	68 436 €	1 787 €	2 094 018 €	40 292 €	203 086 €	1 847 708 €	268 742 €	261 019 €	68 878 €	70 011 €	9 899 378 €
Coût partagé	4 768 977 €	185 305 €	68 436 €	1 787 €	1 647 051 €	40 292 €	203 086 €	1 653 089 €	268 742 €	254 100 €	60 492 €	70 011 €	9 221 368 €
Coût aidé HT	4 738 416 €	181 253 €	68 305 €	1 787 €	1 629 574 €	40 092 €	202 387 €	1 630 704 €	267 955 €	253 601 €	59 488 €	69 560 €	9 143 122 €
TVA acquittée	88 466 €	9 908 €	761 €	24 €	98 863 €	987 €	5 890 €	70 607 €	8 581 €	969 €	3 025 €	780 €	288 861 €
Coût aidé TTC	4 826 882 €	191 161 €	69 066 €	1 811 €	1 728 437 €	41 079 €	208 277 €	1 701 311 €	276 536 €	254 570 €	62 513 €	70 340 €	9 431 983 €
Financement déchets													
Tonnage pris en charge	11 261	1 358	305	146	3 513	14	0	9 051	188	47	34	0	25 916

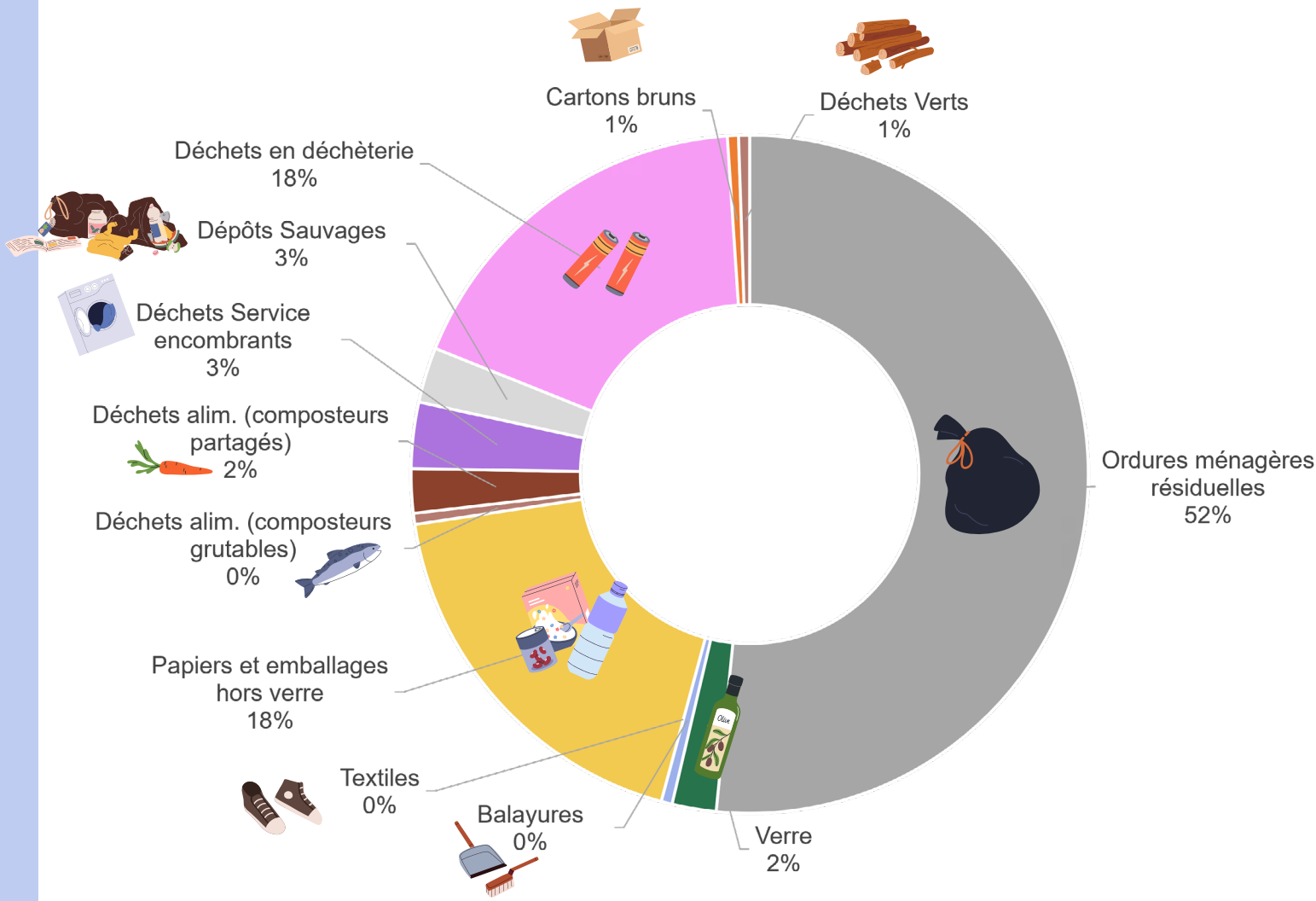
Année 2025 Montant HT / tonne	Tonnages pris en charge	Pourcentage des tonnages	Pourcentage des coûts aidés HT 2025	Coûts aidés HT
 Ordures ménagères résiduelles	11 261	42 %	51,82 %	4 738 414,00€
 Déchets verts	460	2 %	0,76 %	69 560,00€
 Textiles	146	1 %	0,02 %	1 787,00€
 Balayures	305	1 %	0,75 %	68 305,00€
 Emballages verre	1 358	5 %	1,98 %	181 253,00€
 PEHV (Papiers et Emballages Hors Verres)	3 513	13 %	17,84%	1 629 574,00€
 Déchets en déchèterie*	9 051	34 %	17,84 %	1 630 704,00€
 Cartons PAV	34	0 %	0,55 %	59 488,00€
 Déchets service encombrants	188	1 %	2,93 %	267 955,00€
 Dépôts sauvages	47	0 %	2,77 %	253 601,00€
 Déchets alimentaires (composteurs collectables)	14	0 %	0,44%	40 092,00€
 Déchets alimentaires (composteurs partagés)	300	1 %	2,21 %	202 387,00€
TOTAL	26 676,02	100	100	9 143 122,00€

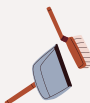
* Tonnage hors gravats et encombrants collectés par le service encombrants.



1.3 Les coûts aidés par habitant et par flux

Répartition du coût aidé HT / habitant en fonction du flux

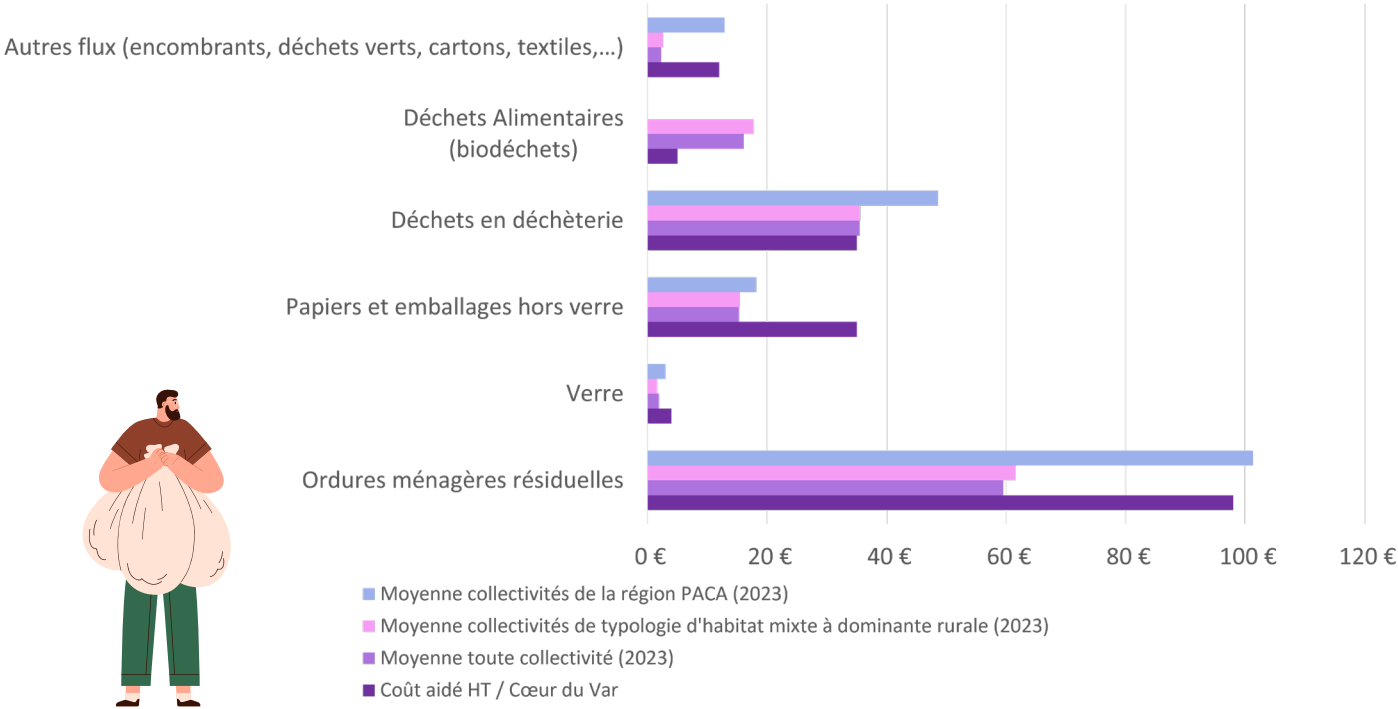


Flux de déchets															
Année 2025 Montants HT / habitant	Total														
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Balayures	Textiles	Papiers et Emballages Hors Verres	Déchets alimentaires (composteurs collectables)	Déchets alimentaires (composteurs partagés)	Déchets en déchèteries	Déchets service encombrants	Dépôts sauvages	Cartons bruns	Déchets verts		
		Coût complet	99,0 €	5,0 €	1,0 €	0,0 €	48,0 €	1,0 €	4,0 €	39,0 €	6,0 €	5,0 €	1,0 €	2,0 €	211,0 €
		Coût technique	99,0 €	4,0 €	1,0 €	0,0 €	45,0 €	1,0 €	4,0 €	38,0 €	6,0 €	5,0 €	1,0 €	1,0 €	205,0 €
		Coût partagé	99,0 €	4,0 €	1,0 €	0,0 €	35,0 €	1,0 €	4,0 €	34,0 €	6,0 €	5,0 €	1,0 €	1,0 €	191,0 €
		Coût aidé HT	98,0 €	4,0 €	1,0 €	0,0 €	35,0 €	1,0 €	4,0 €	34,0 €	6,0 €	5,0 €	1,0 €	1,0 €	190,0 €
		TVA acquittée	2,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €	2,0 €	0,0 €	0,0 €	1,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €	0,0 €	6,0 €
Coût aidé TTC	100,0 €	4,0 €	1,0 €	0,0 €	37,0 €	1,0 €	4,0 €	35,0 €	6,0 €	5,0 €	1,0 €	1,0 €	195,0 €		
Financement déchets															
218,0 €															

Flux de déchets (montant HT en €)									
Cœur du Var (2382) Tableau de synthèse €/t 2025	Ordures ménagères résiduelles	Ventilation par mode de collecte	Emballages verre	PEHV (Papiers et Emballages Hors Verres) Ventilation par flux de déchets		Déchets en déchèteries	Déchets alimentaires Ventilation par collecte / GPROX		Déchets service encombrants
	Textiles	Collecte	Gestion de proximité	Ventilation Collecte / GPROX	Déchets verts	Déchets de nettoyage	Dépôts sauvages	Autres services	Total
	Coût complet	105 €	25 €	5 €	46 €	15 €	1 €	39 €	1 €
	Coût technique	105 €	25 €	4 €	43 €	14 €	1 €	38 €	1 €
Financement déchets									
Coût partagé		105 €	25 €	4 €	34 €	10 €	1 €	34 €	1 €
Coût aidé HT		104 €	25 €	4 €	34 €	10 €	1 €	34 €	1 €
TVA acquittée		2 €	0 €	0 €	2 €	1 €	0 €	1 €	0 €
Coût aidé TTC		106 €	26 €	4 €	36 €	11 €	1 €	35 €	1 €
									218 €

1.4 Comparaison des coûts aidés par habitant et par flux par rapport à la moyennes des collectivités

Comparaison des coûts aidés HT/habitant par flux à différentes moyennes



Année 2025 Montants HT / habitant	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	PEHV (Papiers et Emballages Hors Verres)	Déchets en déchèteries	Déchets alimentaires (biodéchets)	Autres flux (encombrants, déchets verts, cartons, textiles,...)	
Coût aidé HT Cœur du Var	98 €	4 €	35 €	34 €	5 €	13 €	189 €
Moyenne collectivités de la région PACA (2023)	101 €	3 €	18 €	49 €	NC	13 €	190 €
Moyenne collectivités de typologie d'habitat mixte à dominante rurale (2023)	62 €	2 €	16 €	36 €	18 €	3 €	120 €
Moyenne toute collectivité (2023)	60 €	2 €	15 €	36 €	16 €	2 €	119 €

Source : Fichier évolution Sinoe 2024

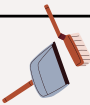
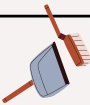
1.5 Évolution des coûts aidés HT par habitant et par flux

Comparaison des coûts aidés HT/habitant par flux à différentes moyennes

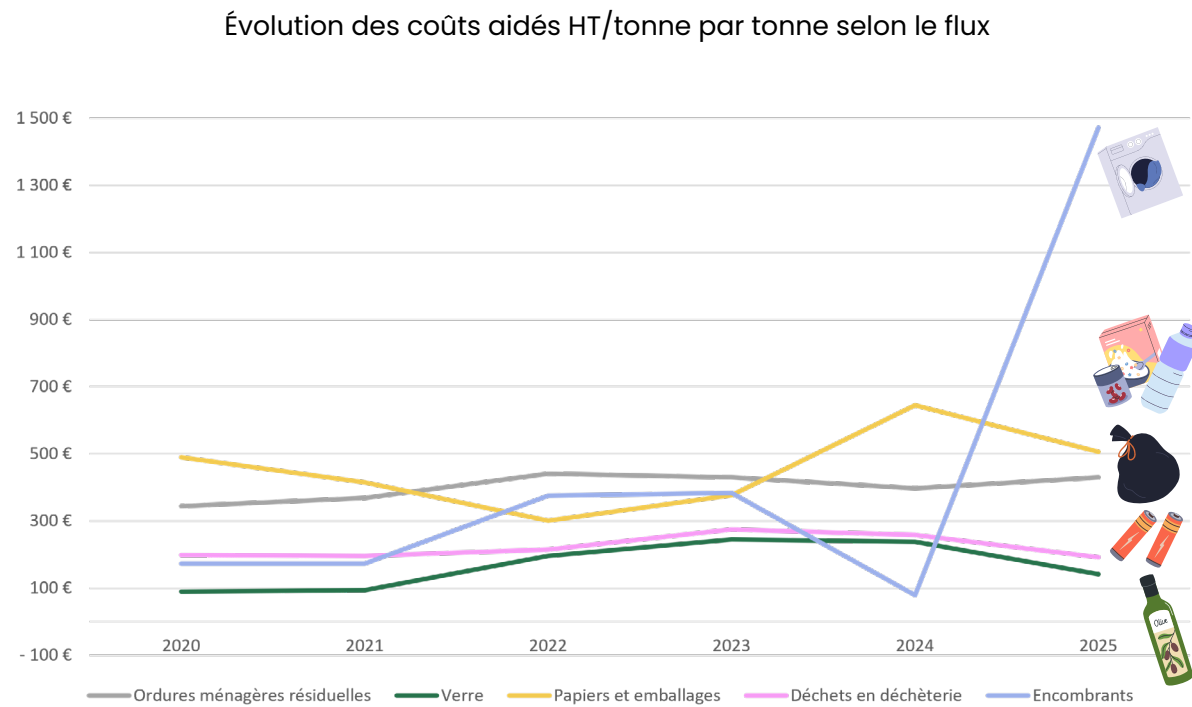
Coût aidé HT / hab	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	PEHV (Papiers et Emballages Hors Verres)	Déchets en déchèteries	Déchets alimentaires (biodéchets)	Encombrants	Autres services	
2020	91 €	3 €	32 €	30 €	0 €	8 €	0 €	164 €
2021	97 €	3 €	30 €	32 €	0 €	9 €	0 €	171 €
2022	113 €	6 €	21 €	36 €	0 €	6 €	1 €	183 €
2023	108 €	7 €	26 €	40 €	0 €	9 €	1 €	191 €
2024	94 €	7 €	44 €	37 €	6 €	4 €	2 €	194 €
2025	98 €	4 €	35 €	34 €	5 €	6 €	6 €	188 €
%	3,84	-43,90	-20,81	-5,48	-11,35	51,52	242,86	-3,14

1.6 Comparaison des coûts aidés HT par tonne et par flux

Flux de déchets														
Année 2025 Montants HT par tonne	           												Sous-total TRI	Total
	Coût complet	424 €	163 €	653 €	2 878 €	-	213 €	5 554 €	1 429 €	225 €	2 061 €	12 €	351 €	382 €
	Coût technique	424 €	152 €	610 €	2 878 €	-	209 €	5 554 €	1 429 €	225 €	2 055 €	12 €	336 €	385 €
	Coût partagé	424 €	136 €	482 €	2 878 €	-	187 €	5 406 €	1 429 €	225 €	1 805 €	12 €	289 €	359 €
	Coût aidé HT	421 €	133 €	476 €	2 864 €	-	184 €	5 396 €	1 425 €	224 €	1 784 €	12 €	285 €	355 €
	TVA acquittée	8 €	7 €	29 €	71 €	-	8 €	21 €	46 €	3 €	90 €	0,0 €	14 €	11 €
Coût aidé TTC	429 €	141 €	505 €	2 934 €	-	192 €	5 416 €	1 471 €	227 €	1 875 €	12 €	299 €	367 €	
Coût aidé TTC groupement par flux														409 €

Flux de déchets (montant HT en €)										Financement déchets											
Cœur du Var (2382) Tableau de synthèse €/ hab 2025	Ordures ménagères résiduelles	 Ventilation par mode de collecte	Porte-à- porte		Apport volontaire		 Emballages verre	PEHV (Papiers et Emballages Hors Verres)		 Déchets en déchèteries	 Collecte	 Gestion de proximité	Déchets service encombrants 	Textiles 	 Déchets de nettoyage	Dépôts sauvages 	Autres services	Total	 Déchets des collectivités	 Déchets verts	
			 Porte-à- porte	 Apport volontaire	Multimatériaux (papiers et emballages en mélange) Ventilation par mode de collecte	Cartons bruns 															
	Coût complet	498 €	295 €	163 €	658 €	2 061 €	213 €	-	2 878 €	1 429 €	0 €	-	-	225 €	5 554 €	382 €					
	Coût technique	498 €	295 €	152 €	614 €	2 055 €	209 €	-	2 878 €	1 429 €	0 €	-	-	225 €	5 554 €	385 €					
	Coût partagé	498 €	295 €	136 €	493 €	1 805 €	187 €	-	2 878 €	1 429 €	0 €	-	-	225 €	5 406 €	359 €					
	Coût aidé HT	496 €	292 €	133 €	489 €	1 775 €	184 €	-	2 864 €	1 425 €	0 €	-	-	224 €	5 396 €	355 €					
	TVA acquittée	10 €	5 €	7 €	27 €	90 €	8 €	-	71 €	46 €	0 €	-	-	3 €	21 €	11 €					
	Coût aidé TTC	505 €	297 €	141 €	517 €	1 865 €	192 €	-	2 934 €	1 471 €	0 €	-	-	227 €	5 416 €	367 €					
	409 €																				

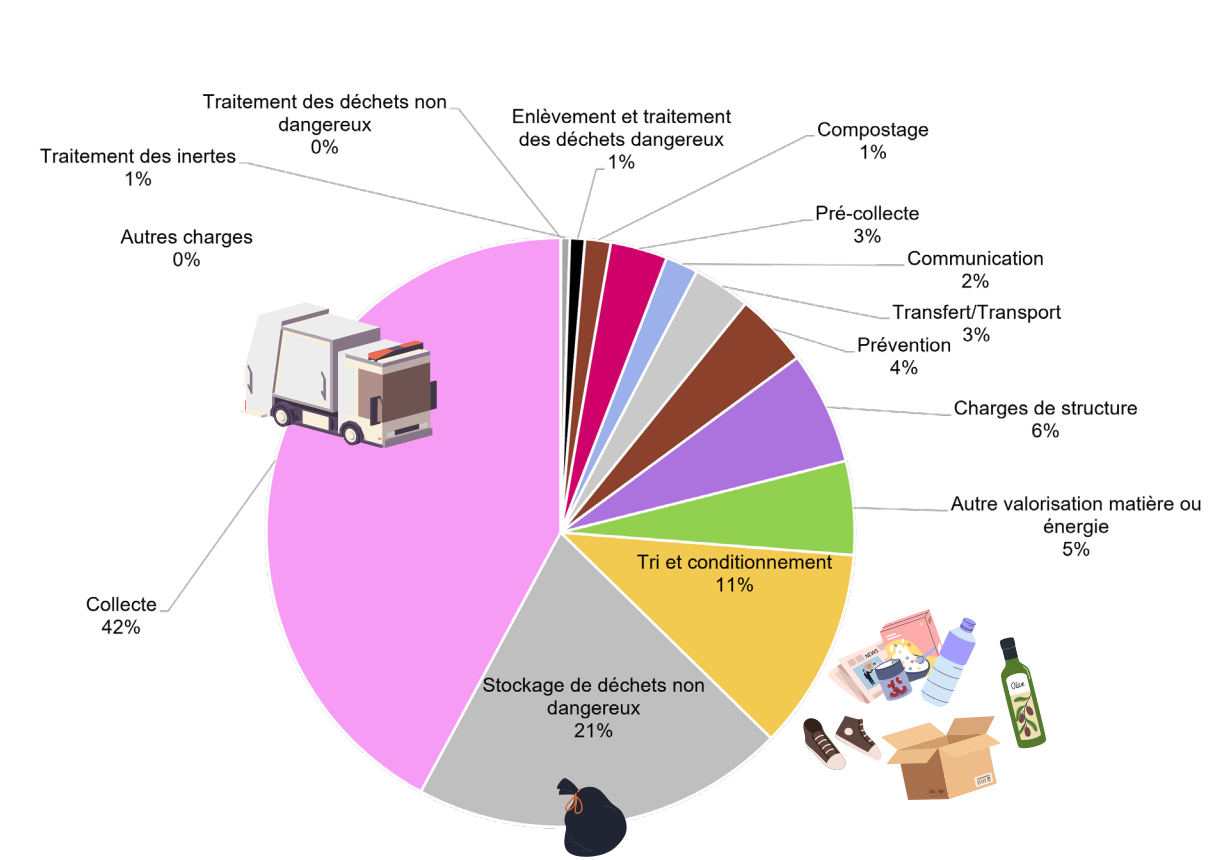
1.7 Évolution des coûts aidés HT/ tonne selon le flux



Coût aidé HT / tonne	Flux de déchets							Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	PEHV (Papiers et Emballages Hors Verres)	Déchets en déchèteries	Déchets alimentaires (biodéchets)	Service de ramassage des encombrants	Autres services	
2020	344 €	89 €	489 €	198 €	0 €	173 €	0 €	292 €
2021	368 €	93 €	415 €	196 €	0 €	173 €	0 €	292 €
2022	440 €	196 €	300 €	214 €	0 €	375 €	259 €	313 €
2023	429 €	244 €	376 €	275 €	0 €	383 €	223 €	344 €
2024	398 €	238 €	645 €	258 €	53 303 €	78 €	979 €	364 €
2025	429 €	141 €	506 €	192 €	2 934 €	1 471 €	5 655 €	367 €
%	8	-41	-22	-26	-94	1 785	477	1

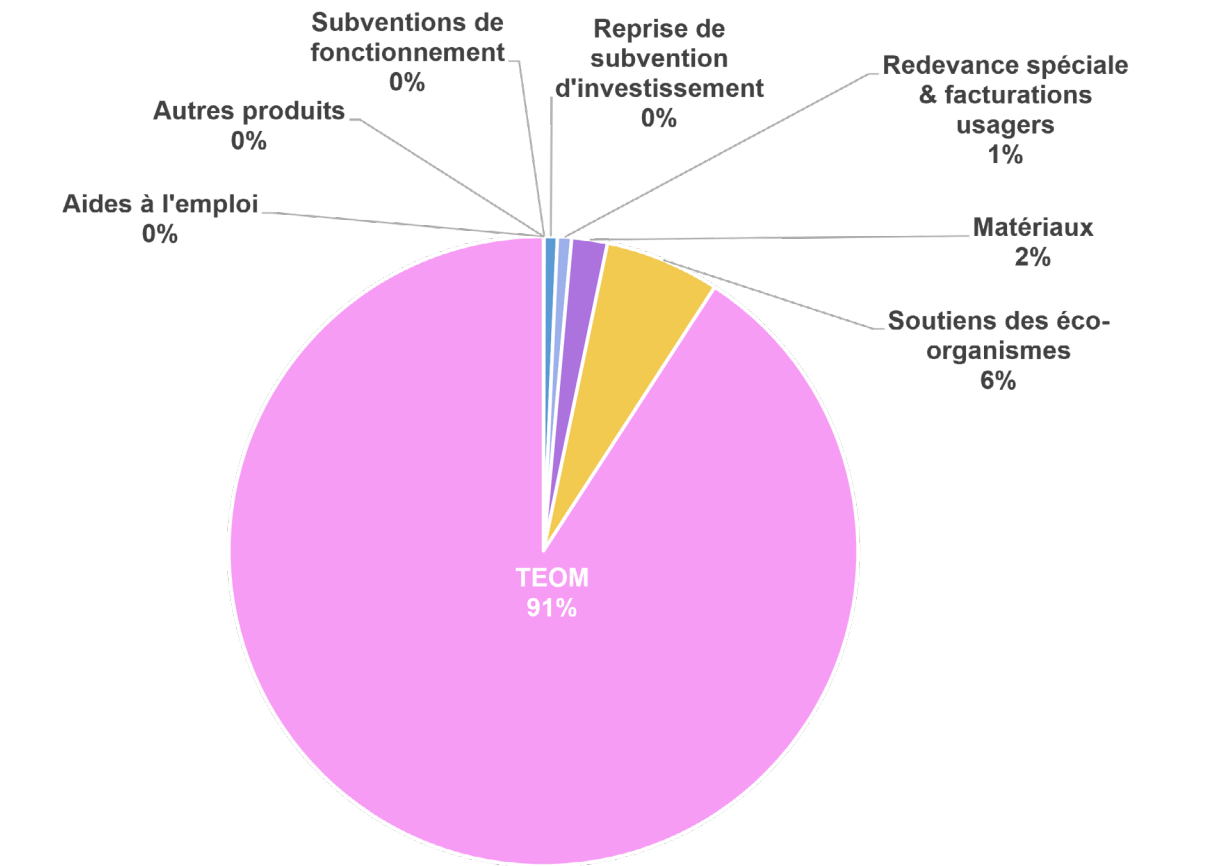
2. BUDGET

2.1 Répartition des charges



2025		
Autres charges	0 %	0,00 €
Traitement des déchets non dangereux	0 %	2 334,80 €
Traitement des inertes	0 %	48 727,20 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	1 %	83 550,22 €
Compostage	1 %	142 936,39 €
Pré-collecte	3 %	317 128,70 €
Communication	2 %	181 199,27 €
Transfert/Transport	3 %	317 128,70 €
Prévention	4 %	425 447,66 €
Charges de structure	6 %	627 018, 03 €
Autre valorisation matière ou énergie	5 %	520 032,78 €
Tri et conditionnement	11 %	1 120 189,77 €
Stockage de déchets non dangereux	21 %	2 080 692,00 €
Collecte	42 %	4 257 226,64 €
TOTAL		10 114 154,17 €

2.2 Répartition des produits



Produits et financements 2025		
Autres produits	0 %	3 591 €
Aides à l'emploi	0 %	0,00 €
Subventions de fonctionnement	0 %	0,00 €
Reprise de subvention d'investissement	1 %	78 247 €
Redevance Spéciale & facturations usagers	1 %	83 051 €
Matériaux	2 %	211 187 €
Soutiens des éco-organismes	6 %	678 009 €
TEOM	91 %	10 443 983 €
TOTAL		11 498 068 €

2.3 Soutiens et aides

Libellé	Tiers	Montant TTC
Subvention Études Redevance Spéciale et Tarification Incitative	Conseil régional	4 000,00 €
Subvention Déploiement Colonnes Cartons	Conseil régional	45 833,00 €
Subvention Généralisation du Tri à la Source des Biodéchets	ADEME	62 203,00 €
Subvention PLPDMA	Conseil régional	10 360,00 €
Subvention Marché Engagé, Zéro Déchet	Conseil régional	6 919,41 €
Soutien Emballages	CITEO Emballages	420 200,00€
Soutien Papiers	CITEO Emballages	53 097,17 €
Subvention Programme LIFE 2024 (Développement recyclage : colonnes, composteurs, bioseaux)	Conseil régional	51 451,82 €
Subvention Programme LIFE 2024 (Développement recyclage : colonnes, composteurs, bioseaux)	Conseil régional	23 380,00 €
Subvention Programme LIFE 2025 (Développement recyclage : colonnes, composteurs, bioseaux)	Conseil régional	186 632,00 €
TOTAL		864 076,40 €

2.4 Redevance Spéciale

Nombre de contrats	30
Encaissements	74 688,63 €

Bilan
Perspectives
2026

Projets

Dans la continuité des actions engagées en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets, la collectivité poursuivra en 2026 plusieurs projets structurants visant à améliorer la qualité du service rendu, renforcer les performances environnementales du territoire et développer l'économie circulaire.

Développer le réemploi et l'économie sociale et solidaire

L'année 2026 sera marquée par l'ouverture et l'inauguration de La Courtoise Ressourcerie, équipement dédié au réemploi des objets et à la réduction des déchets.

Cette nouvelle structure contribuera à :

- favoriser la réutilisation des biens encore fonctionnels ;
- détourner des déchets de l'élimination ;
- soutenir l'insertion professionnelle grâce à l'accompagnement de salariées en parcours de reconversion.

Faire évoluer les modalités de financement du service

Afin d'assurer la pérennité et l'équité du financement du service public, plusieurs réflexions seront poursuivies :

- finalisation de l'étude relative à la mise en place d'une tarification incitative ;
- réexamen des modalités de la redevance spéciale appliquée aux professionnels.

Développer de nouvelles filières de valorisation

La collectivité poursuivra ses travaux visant à améliorer la gestion de certains flux spécifiques, notamment les déchets de balayage issus des services techniques, afin d'identifier des solutions de valorisation adaptées.

Améliorer la qualité du tri

La collectivité poursuivra le déploiement d'outils de contrôle et d'aide à la décision afin d'améliorer la qualité des flux collectés. Les dispositifs embarqués permettront notamment :

- d'identifier les erreurs de tri ;
- de détecter la présence de déchets dangereux dans les bacs ;
- d'adapter les actions de sensibilisation auprès des usagers.

Renforcer la lutte contre les dépôts sauvages

La réduction des dépôts sauvages demeurera un axe prioritaire de l'action communautaire. Les actions envisagées portent notamment sur :

- l'étude de la mise en place d'une police environnementale ;
- la simplification des procédures de signalement ;
- le renforcement des dispositifs de prévention et de contrôle.

Moderniser les outils de tri

Les travaux de réhabilitation du centre de tri du Muy permettront d'améliorer les performances de tri et d'accroître les capacités de valorisation des déchets recyclables.

Cette modernisation contribuera à :

- augmenter les tonnages recyclés ;
- élargir les possibilités de valorisation de certains matériaux ;
- améliorer la qualité des matières issues du tri.

Objectifs

Les actions engagées s'inscrivent dans une stratégie globale visant à :

POURSUIVRE

la réduction des déchets ménagers et assimilés



DIMINUER

la production de déchets par habitant



AMÉLIORER

la qualité du tri et les performances de recyclage



DÉVELOPPER

les solutions de réemploi et d'économie circulaire



PRÉSERVER

durablement la qualité du cadre de vie



RENFORCER

l'efficacité environnementale et économique du service public de gestion des déchets





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DU VAR
332, rue du docteur Jean-Paul Lafont
83340 Le Luc-en-Provence

Tél. 04 98 10 43 50
infos-dechets@coeurduvar.com

coeurduvar.com

